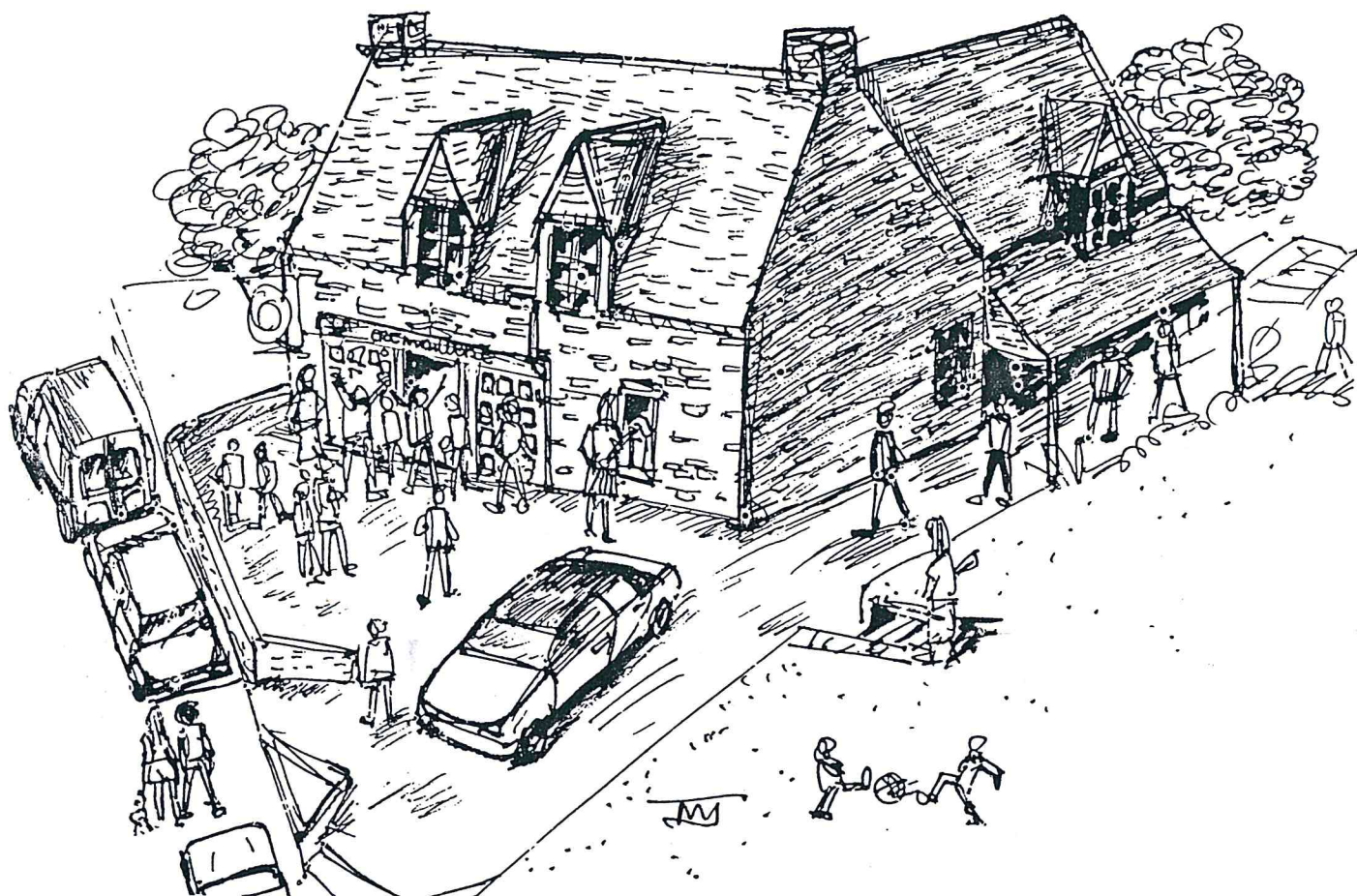




L'ALOUETTE



"Ouverture le 20 Décembre"

Bulletin d'informations communales

Décembre 1997

N° 18

OUVERTURE DE "LA CREMAILLERE" CAFE-RESTAURANT-DEPÔT DE PAIN

A l'occasion de l'ouverture du Café-restaurant-Dépôt de pain "La Crémaillère", les nouveaux gérants, Monsieur et Madame Stéphane et Marietta VERGER ont tenu à vous adresser un petit message de remerciement et de bienvenue dans leur commerce :

" Tout d'abord, nous tenons à remercier les habitants de Saint-Ganton ainsi que la Municipalité pour leur bon accueil.

Vous devez savoir, depuis quelques temps, qu'un Bar-Restaurant-Dépôt de pain va être créé au sein du village.

Nous sommes heureux d'avoir été choisis pour l'ouverture de ce commerce.

Nous tenons personnellement à vous annoncer l'ouverture officielle qui aura lieu le samedi 20 décembre 1997.

Pour cette occasion, nous vous invitons à venir partager avec nous un pot de l'amitié à partir de 10 heures.

Nous comptons sur votre présence pour célébrer avec nous la réussite de cet ambitieux projet. "

*Stéphane et Marietta
VERGER*

P.S. : Nous recherchons des photographies ou cartes postales de Saint-Ganton et de ses environs, en noir et blanc si possible.

Le Mot du Maire

Bonne fête de Noël à tous.

*Que 1998 vous apporte santé, bonheur, réussite pour vous et tous les vôtres.
Que cette nouvelle année apporte à chacun tout ce qu'il espère et qu'elle donne la joie et
l'ambiance nécessaire à la vie de nos associations.*

*Comme je vous l'avais annoncé lors des vœux 1997, l'opération Dernier Café, avec dépôt
de pain, restauration, coin presse et point PMU arrive à son terme cette année puisque son
ouverture au public est prévue le 20 décembre . Espérons que toutes les difficultés
administratives seront traitées.*

*Un commerce actif est pour moi une donnée fondamentale de la vie des communes, il fait
plus pour l'agrément d'une vie locale que n'importe quelle autre chose.*

*Voilà pourquoi la Mairie et le commerce dans sa globalité ont le devoir d'être des
partenaires unis.*

*Aussi est-ce un grand plaisir d'accueillir Stéphane et Marietta, nos nouveaux commerçants,
qui cette année vont s'installer chez nous . Je souhaite très sincèrement que la réussite
récompense rapidement leur travail, leur courage, leur amabilité et qu'en s'installant chez
nous ils méritent la reconnaissance des saint-gantonnois.*

*En 1998, la municipalité devra plancher sur l'aménagement de l'ancienne mairie et la
modification de la salle polyvalente.*

Les idées sont les bienvenues.

*Avec Stéphane et Marietta, la Municipalité et moi-même serions heureux de vous accueillir
à venir visiter votre nouveau Café et à prendre un verre lors de son ouverture le samedi 20
décembre à partir de 10 heures.*

Bonne Année à tous !

*Votre maire,
Bernard GEFFLOT*

Infos diverses

*** ETAT CIVIL**

NAISSANCES

le 30 septembre 1997 à RENNES, est né : le 23 octobre 1997 à REDON, est née :
Augustin Ronan LAURENT Charlotte PÉDRON
"Brubet" "Brubet"

le 1er octobre 1997 à REDON, est né :
Tommy David RIALLAND
"La Manchonnais"

DECES

le 26 juin 1997 est décédé
Mr Joseph Marie Louis Yves PIERRE
66 ans, domicilié "La Manchonnais"

*** NOUVEAUX RESIDENTS**

Nous souhaitons la bienvenue sur la Commune à :

- Mme Régine GUILLOIS et ses enfants domiciliés à "Gominé",
- * Melle Tatiana LACOSTE domiciliée à "Gominé",
- * Melle Anita PREVAIRE et Mr Michel DUCLOYER domiciliés à "Beaucel",
- * Mr et Mme Stéphane VERGER domiciliés à "La Houle",

*** RECENSEMENT MILITAIRE**

Vous avez 17 ans en OCTOBRE NOVEMBRE ou DECEMBRE 1997. Faites-vous recenser à la Mairie entre le 1er janvier et le 31 janvier 1998.

*** PERMANENCES**

de l'Assistante Sociale

L'assistante sociale Mme LEGENDRE assure sa permanence à la Mairie le 3ème lundi de chaque mois de 10 h 30 à 11 h 30.

du Conseiller Général

Monsieur LESACHER, Conseiller Général du Canton de PIPRIAC, assurera une permanence en Mairie le mercredi 7 janvier de 11 h à 12 h.

*** CARNET ROSE**

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer la naissance de Simon, le petit garçon de Sylvie Fontaine, secrétaire à la Mairie de Saint-Ganton quelques heures par semaine. Félicitations aux heureux parents ! Pendant son congé de maternité, elle est remplacée par Mr Frédéric Agostinis. Félicitations également à Mme Patricia LAURENT, adjointe et à Jean-Michel pour leur petit Augustin.

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDEES depuis le 4 juin 1997

DEMANDEUR	ADRESSE	LIEU DU CHANTIER	NATURE	ACCORD DU
DE OLIVEIRA BASTOS Adriano	Beaucel - SAINT-GANTON	Beaucel	Construction d'un abri de jardin	12/06/97
CAPPELLESO Jean-Claude	Jarillé - SAINT-GANTON	Jarillé	Construction d'un préau	21/06/97
SIMORRE Fabien	4 place de l'Horloge - 34150 MONT PEYROU	Jarillé	Création d'un bâtiment annexe à l'habitat	08/07/97
BOUREL André	Le Bourg - SAINT-GANTON	Le Bourg	Pose d'un châssis de toiture	25/08/97
GEAY Henri	Gominé - SAINT-GANTON	Gominé	Construction d'une véranda	08/10/97

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES depuis le 6 avril 1997

DEMANDEUR	ADRESSE	LIEU DU CHANTIER	NATURE	ACCORD DU
BOUVIER Michel	Le Bourg - SAINT-GANTON	Le bourg	Construction d'un hangar de stockage	25/08/97

CONSEILS AUX USAGERS DU SERVICE DES EAUX

PRECAUTIONS A PRENDRE CONTRE LE GEL

Le compteur qui sert à mesurer votre consommation d'eau est sous votre garde. Afin de le protéger des rigueurs de l'hiver, pensez à prendre les précautions qui s'imposent :

➔ En cas d'absence prolongée, n'omettez pas de vidanger vos installations. Pour vidanger correctement, il faut :

- 1° Fermer le robinet d'arrêt avant compteur (c'est-à-dire situé entre votre compteur et la canalisation publique),
- 2° Ouvrir simultanément les robinets de vos installations sanitaires afin que l'eau présente dans les conduites s'écoule,
- 3° Ouvrir le robinet de purge situé à l'aval du compteur (c'est-à-dire entre votre compteur et vos installations intérieures) jusqu'à ce que l'eau ne coule plus, puis refermer.

N'oubliez pas, une fois la vidange terminée, de refermer les robinets de vos installations sanitaires, ce qui vous évitera de laisser couler l'eau à la réouverture du robinet avant compteur, lors de votre retour.

➔ SI VOTRE COMPTEUR EST SITUE DANS UN REGARD ENTERRE, mettez en place au-dessus du compteur une plaque anti-gel : laine de verre, polystyrène ou bois sont d'excellents protecteurs contre le froid.

➔ POUR EVITER LE GEL DU COMPTEUR ET DES CANALISATIONS SITUES A L'INTERIEUR DES HABITATIONS :

- Ne coupez jamais complètement le chauffage en période de froid,
- En cas de gel intense et prolongé, laissez couler en permanence, dans votre évier, un filet d'eau assez important de façon à assurer une circulation constante dans votre installation : la dépense est dérisoire en comparaison des dégâts qui peuvent être causés par le gel de vos conduites !
- Calorifugez les conduites exposées aux courants d'air (attention aux ventilations !) ainsi que le compteur : chiffons, papier journal, cartons, paille, bandelettes de mousse, laine de verre peuvent faire l'affaire.

➔ SI VOTRE COMPTEUR EST INSTALLE DANS UN LOCAL NON CHAUFFE (garage, cave, etc...), s'il est proche d'une ventilation ou si, pire encore, il est à l'extérieur de votre installation mais non enterré, vous pouvez :

- Soit demander au Service des Eaux de vous présenter un devis en vue de modifier votre installation (cela peut être la meilleure solution en certains cas),
- Soit calorifuger le compteur et les conduites, calfeutrer portes et fenêtres, placer le compteur dans un caisson... Vous pouvez trouver dans le commerce des gaines isolantes vendues pour différents diamètres de tuyaux.

Il est évidemment intéressant de compléter la protection du compteur par celle de vos installations également exposées :

- Dans tous les cas de figure, interposez un morceau de tuyau non conducteur (plastique par exemple), à l'aval du compteur, entre celui-ci et les installations intérieures.
- Mettez hors d'eau, pendant les périodes de gel, les robinets situés à l'extérieur
- En cas de début de gel (que vous pouvez constater par un manque d'eau), vous devez :
 - d'une part, dégeler votre installation (un sèche-cheveux ou des serpilières chaudes peuvent suffire pour dégeler une conduite bloquée ; mais n'utilisez jamais une flamme),
 - d'autre part, vidanger votre installation comme il est dit plus haut.

I.M.C. EN ILLE-ET-VILAINE

L'Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux vous informe.

L'A.D.I.M.C. 35 a ouvert le 3 septembre dernier, un service d'accueil de jour réservé aux personnes handicapées adultes, dans la commune de Pipriac.

Cet accueil de jour est prévu pour accueillir 8 personnes pendant la semaine. Il est encadré par une équipe composée d'Aides Médico-Psychologique (A.M.P.) et d'une ergothérapeute.
Ce service peut convenir :

- à des personnes ayant une dépendance physique et/ou intellectuelle (à la seule condition d'une capacité de vie collective minimale),
- à des personnes en attente d'une structure pour adultes (CAT., Foyer, etc...)
- à des personnes handicapées sortant de CAT

Ce service est ouvert de 10 heures à 17 heures, et propose des activités et des animations adaptées à chaque personne accueillie. Les personnes peuvent venir à la journée ou à la demi-journée autant de fois par semaine qu'elles le souhaitent.

Le prix de ce service est fixé à 70 francs par journée complète (repas compris).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

- Monsieur FERNANDEZ
Directeur A.D.I.M.C.
Tél : 02-99-00-40-45

- ou à la permanence du vendredi
Tél : 02-99-34-39-80
demander Madame ETEVE

C.C.A.S.

Comme à l'accoutumée, les personnes de plus de soixante ans se sont retrouvées pour le repas du C.C.A.S., le 19 Octobre.

Cette année, il a été organisé à St Ganton, dans la salle des fêtes. "C'est encore là que nous sommes le mieux" entendait-on susurrer....C'est vrai, que si l'on en juge par la convivialité et par la bonne humeur partagée, on peut dire que la joie était dans tous les coeurs !

Un grand "MERCI" à Rachel pour l'animation non-stop de l'après-midi.

Rendez-vous l'année prochaine!

Le C.C.A.S.

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SOUMIS A AUTORISATION

Depuis la réforme de décentralisation, c'est le Maire qui accorde ou refuse le permis de construire. Il ne faut pas croire cependant qu'il puisse le faire selon son bon plaisir. Le droit de construire est réglementé de façon précise et le Maire ne peut qu'appliquer la loi. Les dossiers de permis de construire sont toujours instruits par la Délégation Départementale à l'Équipement (D.D.E.). Si la décision du maire n'était pas conforme à la légalité, le Préfet serait en droit d'annuler le permis accordé.

Voici quelque unes des règles qui peuvent être utiles à ceux qui désirent construire ou plus simplement effectuer des travaux d'agrandissement ou d'amélioration de leurs immeubles.

1) Le certificat d'Urbanisme

Cet acte est obligatoire toutes les fois qu'il y a mutation d'un terrain sur lequel on envisage de bâtir dans une commune dotée ou non d'un plan d'occupation des sols (P.O.S). Il l'est aussi dans le cas de division d'un terrain. La durée du certificat d'urbanisme est normalement de douze mois mais peut-être portée à dix-huit mois, si elle ne concerne pas la constructibilité du terrain.

2) Le Permis de Construire

Le permis de construire s'impose à toute personne publique ou privée pour toutes constructions nouvelles ou pour tous travaux nouveaux sur des constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, d'en modifier l'aspect ou le volume, ou encore de créer des niveaux supplémentaires.

Lorsque la construction présente une surface de plancher hors oeuvre nette (S.H.O.N.) supérieure à 170 m² le projet doit obligatoirement être établi par un architecte. La personne morale (Association ou Commune) est également soumise à cette obligation. La Mairie tient à la disposition des personnes intéressées le modèle du dossier à établir.

3) La Déclaration de travaux

Certains travaux de faible importance peuvent être effectués après une simple déclaration déposée en mairie. Cette déclaration tient lieu de permis de construire et les travaux peuvent commencer s'il n'y a pas eu d'opposition dans le délai d'un mois.

Cette déclaration est nécessaire pour les Travaux suivants :

- Modification de l'aspect extérieur d'une construction existante (ravalement, modification d'ouverture....)
- Les constructions ne créant pas de surface de plancher (murs de plus de 2 m de hauteur, piscine non-couverte...)
- Les constructions ou extensions créant une surface Hors d'œuvre brute n'excédant pas 20 m² sur un terrain déjà bâti.
- Les clôtures, lorsque la clôture est construite en limite du domaine public, elle doit également faire l'objet d'une demande d'alignement. Les Clôtures nécessaires aux activités agricoles ou forestières (poteaux, barbelés, clôtures à claires-voies) sont exemptes d'autorisation de clôture.

Il est obligatoire dans un rayon de 500 M autour d'immeubles classés ou inscrits monuments historiques et à l'intérieur d'un site classé ou inscrit.

4) Le permis de démolir

Il est obligatoire dans un rayon de 500 m autour d'immeubles classés ou inscrits monuments historiques et à l'intérieur d'un site classé ou inscrit.

5) Installations et travaux divers

La demande d'autorisation est exigée :

- pour les installations nécessaires aux parcs d'attractions, aux aires de jeux et de sports, dès lors qu'ils sont ouverts au public.
- travaux nécessaires à la réalisation d'aires de stationnement ouvertes au public susceptibles de contenir au moins 10 véhicules.
- garages collectifs de caravanes susceptibles de contenir au moins 10 unités.
- les modifications topographiques d'un terrain
- Affouillements et exhaussements du sol dont la superficie est supérieure à 100 M² et la profondeur ou la hauteur est supérieure 2 mètres. Exemple : plans d'eau, remblais...

6) Travaux à proximité des réseaux de distribution d'électricité

En application du décret N° 91-1147 du 14 octobre 1991 et de l'arrêté du 16 novembre 1994, les demandes de renseignements et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) relatives à l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages de distribution Electricité à moyenne tension (20000 V) et à basse tension (230/40V) sur le territoire de la commune seront à adresser à :

EDF GDF SERVICES ILLE et VILAINE
AGENCE D'EXPLOITATION DE GUIPRY -REDON
33, rue de vanne
35480 GUIPRY
Téléphone : 02 99 34 26 83
Téléphone d'urgence : 02 99 34 68 26

Toutes ces dispositions peuvent paraître contraignantes , elles sont pourtant nécessaires pour éviter l'anarchie architecturale. Le non-respect de ces prescriptions peut amener le Maire à porter plainte contre les constructions sauvages : le fautif peut être condamné à démolir l'immeuble illicite.



Office Intercantonal d'Animation Sportive

➤ Permanance à la mairie de Pipriac (☎ 02 99 34 4 2 87)

Mardi : 16 à 19 H.
Mercredi : 14 à 17 H.
Jeudi : 14 à 17 H.
Samedi : 10 à 12 H.

➤ Stage office vacances scolaires

➤ NOEL

☞ **Tournoi de foot en salle** : Benjamins et - 13ans à Bain de Bretagne
(2 jours pendant les vacances)

➤ FEVRIER

☞ **Stage volley** : cadets - juniors mixtes à Guipry
les 9, 10, 11 février 1998 avec et sans hébergement.

☞ **Stage foot** : Benjamins, - 13 ans à Sixt/Aff
les 12 et 13 février 1998 de 10H à 16H30.

☞ **Stage « 3 raquettes »** : Jeunes à Guipry/Messac
les 16 et 17 février 1998 de 10H à 16H30.

➤ PAQUES

☞ **Stage basket** : ados, adultes à Maure
les 6, 7, 8, 9, et 10 avril 1998 de 17H à 19H.

☞ **Tournoi badminton** : à Maure
le 14 avril de 10H à 17H.

☞ **Tournoi tennis de table** : à Guipry
le 15 avril 1998 de 10H à 17H.

☞ **Stage famille Saint - Enimie** : Adultes, ados, jeunes
du 4 au 11 avril
Kayak, escalade, rafting, spéléologie, tir à l'arc, rando pédestre, V.T.T.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 juillet 1997 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le quatre juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 26 juin 1997

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN

Absents excusés : Mme M-T. DANIEL, Mr P. RICHARD

Secrétaire : Mr J-C. PITAUT

Ordre du jour :

- * *Renouvellement convention ouverture de crédit,*
- * *Achat licence pour futur café,*
- * *Engagement de résorber la décharge communale,*
- * *Assurance dommages pour travaux,*
- * *Achat de tables,*
- * *Achat livres pour bibliothèque,*
- * *Info lutte sur les ragondins,*
- * *Questions diverses.*

1 - Renouvellement convention ouverture de crédit

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie dont la Commune bénéficie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine arrive à son terme le 20 juillet 1997.

De plus, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que désormais les conventions d'ouverture de crédit sont soumises au droit de timbrage qui s'élève à 68 F et que la Commune devra régler lors du renouvellement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette convention "Ouverture de Crédit de Trésorerie" à Court Terme à hauteur de 800 000 F, pour une nouvelle période d'un an aux mêmes conditions et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

2 - Achat licence pour futur café

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat d'une licence IV pour l'ouverture du futur "débit de boissons-PMU-dépôt de pain" au lieu-dit "La Roche".

Une discussion s'instaure.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à négocier l'achat de la licence IV auprès du notaire et à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

3 - Engagement de résorber la décharge communale

Mr le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier transmis par la Communauté de Communes du Canton de Pipriac.

Il fait savoir que le Président du Comité chargé d'étudier les demandes de subventions allouées simultanément par le Conseil Général et l'A.D.E.M.E. pour la réalisation des déchetteries a confié à la Communauté de Communes du Canton de Pipriac, le soin d'inviter chacun des Conseils Municipaux des Communes membres, à prendre l'engagement de résorber toute décharge communale dans le délai d'un an à compter de l'ouverture des trois équipements communautaires.

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de résorber la décharge communale de "La Vionnais" dans le délai d'un an à compter de l'ouverture des trois équipements communautaires, excepté pour les matières inertes (matériaux de démolition : gravats, ardoises, etc...) provenant de la Commune.

4 - Souscription d'une assurance dommage ouvrage - Opération dernier café

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du débit de boissons-PMU-dépôt de pain au lieu-dit "La Roche", il convient de prendre une assurance dommage ouvrage.

Mr le Maire fait part des différents contacts pris avec les agences d'assurance.

Il soumet la proposition des AGF de Redon à l'assemblée pour la prime minimum de 20 000 F.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir la proposition des AGF de Redon et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire notamment le contrat d'assurance dommages des ouvrages de bâtiment pour le chantier "Opération dernier café".

5 - Achat de 4 tables supplémentaires pour la salle de conseil

Lors de réunions, il a été constaté un besoin au niveau des tables dans la salle de conseil.

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'acquisition de quatre tables rectangulaires, pliables, pour compléter l'ameublement de cette salle.

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat de quatre tables pour la salle de conseil, charge Mr le Maire de négocier cette acquisition et l'autorise à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

6 - Demande de subvention au Conseil Général pour achat d'ouvrages pour la Bibliothèque

Mr le Maire fait part de la demande de l'APAR Bibliothèque pour l'acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque pour l'exercice 1997.

Après discussion, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de contacter les services du Conseil Général pour de plus amples renseignements concernant l'attribution de subvention.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à régler le montant de 2 000 F par an sous réserve qu'une subvention, à hauteur de 30 %, soit accordée par le Conseil Général.

7 - Info lutte sur les ragondins

La campagne de lutte collective raisonnée contre les populations de ragondins 1997 débutera en septembre.

8 - Questions diverses

* Le logement situé au dessus du commerce "Le Relais des Mousquetaires" sera à louer à compter du 1er octobre 1997.

*** Indemnité pour le gardiennage des églises communales**

Mr le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que par circulaire n° NOR.INT.A.97.00083.C. en date du 6 mai 1997, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a fait savoir que lors de la préparation du projet de loi de finances pour 1997, il a été décidé de ne pas revaloriser l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises demeure en 1997 celui fixé en 1996 par la circulaire n° NOR.INT.96.00046.C. du 21 mars 1996, soit 726,11 F pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Aussi, Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser pour l'indemnité gardiennage Eglise la somme de 726,11 F pour l'exercice 1997.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser le montant de 726,11 F pour l'indemnité gardiennage Eglise pour l'exercice 1997.

Crédit inscrit au C/6282 du Budget Primitif 1997.

*** Composition de la commission communale des calamités agricoles Sécheresse 1996**

Il appartient à la Commune de mettre en place la commission communale "Sécheresse 1996" pour vérifier l'établissement des dossiers constitués par les agriculteurs.

Cette commission comprend :

- * Mr Bernard GEFFLOT, Maire,

- * 3 représentants des organisations syndicales agricoles au maximum à savoir

 - Mr Jean-Claude PITAULT (FDSEA),

 - Mr Pascal RICHARD (CDJA),

 - Mr Gérard VALENTIN (Confédération Paysanne),

- * 1 exploitant agricole désigné par la Chambre d'Agriculture à savoir :

 - Mr Philippe MASSIOT,

- * 2 exploitants agricoles désignés par le Conseil Municipal mais qui n'appartiennent pas nécessairement à celui-ci,

- * 1 membre de la Commission communale des Impôts Directs : Mr René BOUREL.

Aussi, Mr le Maire propose à l'assemblée de désigner Mme Marie-Jeanne TEMPLE et Mr Serge GUERIF en qualité d'exploitants agricoles afin de constituer cette commission.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de retenir les personnes désignées ci-dessus pour la constitution de la commission communale "Sécheresse 1996".

*** Elections prud'homales de décembre 1997 - désignation d'un employeur et d'un salarié à la commission administrative communale**

Il appartient à la Commune de mettre en place la commission administrative communale pour la préparation des élections prud'homales de décembre 1997.

Cette commission comprend :

- * Mr Bernard GEFFLOT, Maire,

- * Mr Francis THIBAULT, délégué de l'administration désigné par le Préfet,

- * Mr François DUCLOYER, délégué du Tribunal de Grande Instance,

- * un employeur et un salarié (électeurs prud'homaux de la commune)

nommés par le Conseil Municipal ainsi que des suppléants.

Aussi, Mr le Maire propose à l'assemblée de désigner un employeur et un salarié pour constituer cette commission. Il désigne Mr René BODIGUEL en tant qu'employeur, Mr Paul ROBERT en qualité de salarié et Mr Augustin GAUVIN et Mr Philippe THIBAULT qui seront respectivement leurs suppléants.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de retenir les personnes désignées ci-dessus pour la constitution de la commission administrative communale dans le cadre de l'organisation des élections prud'homales de décembre 1997.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 septembre 1997 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le vingt six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 18 septembre 1997

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-J. TEMPLE, M-T DANIEL, Mrs J-C. PITAUT, F. THIBAULT, E. LE BARH, G. VALENTIN.

Absent excusé : Mr P. RICHARD

Secrétaire : Mme M-T DANIEL

Ordre du jour :

- * *Préparation du Budget Supplémentaire,*
- * *Décision pour licence futur Café,*
- * *Plan de financement pour l'opération "dernier café",*
- * *Information sur le travail des commissions :*
 - "carte postale"
 - "sentiers"
 - "bâtiments",
- * *Devis Bodet pour l'église,*
- * *Demande d'autorisation d'exploiter "Cuisines Roux",*
- * *Budget primitif 1997 : affectation de résultat*
- * *Questions diverses.*

1 - Préparation du Budget Supplémentaire.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, très peu de changements apparaissent, hormis quelques réajustements.

En investissement, le plan de financement pour l'opération "dernier café" se décompose ainsi :

* <u>Montant du marché</u>	
* H.T. soumis à TVA -----	204 956,53 F
* Frais de publication au J.O. -----	3 572,80 F
* Achat de l'immeuble -----	300 000 F
* Total -----	1 508 529,33 F
* <u>Subventions</u>	
* Conseil Général-----	128 000 F
* Conseil Régional -----	44 134 F
* FISAC (Etat)-----	66 700 F
	-----102 407 F
* Dotation de Développement Rural -----	293 648 F
* FEDER (fonds Européen) -----	<u>211 511 F</u>
* Total -----	846 440 F

A cela s'ajoute la TVA pour un montant de 248 221,05 F

Il en résulte que le montant à trouver pour la commune s'élève à 662 089,33 F

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de récupérer la TVA sur la totalité de l'investissement. En contrepartie, le montant de la TVA sur le loyer sera basé sur un montant correspondant à 4% de l'investissement de l'opération.

Suite à l'étude d'opportunité, ce loyer apparaît trop élevé et dissuasif.

En conséquence, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à présenter à Monsieur le Ministre du commerce et de l'industrie, par l'intermédiaire du Sous-Préfet, un dossier en vue de l'obtention d'une compensation de la TVA sur le loyer non perçu.

2 - Décision pour licence futur café.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'impossibilité de prendre une licence IV au sein de la commune.

Le Conseil Municipal, compte tenu des délais à respecter, autorise Monsieur le Maire à négocier une licence à l'extérieur.

3 - Information sur le travail des commissions.

- "carte postale" :

Les commissions "Communication" et "Sports-Loisirs-Culture" se sont réunies le 20/09/1997 pour mener une réflexion sur création d'une carte postale. Deux types de cartes ont été retenus pour représenter notre commune :

a) Une vue d'ensemble du bourg

b) Un paysage caractérisant bien Saint-Ganton : la "carrière de la Roche" ou "l'étang des Forges".

Les membres du Conseil Municipal ont souhaité que les trois modèles soient tirés en cartes postales, à raison de 500 cartes par modèle pour un coût global de 3 000 F.

- "sentiers" :

Plusieurs de ses membres s'étant déclarés très intéressés par cette perspective, La commission "tourisme et environnement" a créé une commission "sentiers".

Un premier sentier doit parcourir une distance de 8 km environ, autour de La Roche.

La commission verra avec les propriétaires pour le passage sur leurs terrains.

Une somme sera prévue au budget supplémentaire pour le balisage.

- "Sport et loisirs"

La commission "sport et loisirs" indique au Conseil Municipal qu'une personne de l'Office Intercantonal va intervenir une fois par semaine pour donner des cours de gymnastique et de football.

- "bâtiments"

La commission "bâtiments" s'est déplacé à Bédé pour choisir le mobilier du "dernier café".

Suite à la demande formulée par le futur gérant du café, la commission a proposé d'y faire poser une cheminée en pierre avec hotte et niche. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Plusieurs devis correspondant aux travaux supplémentaires à réaliser dans le cadre de l'opération "dernier café" ont été étudiés et retenus par le Conseil Municipal.

4 - devis Bodet pour l'église

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des devis de l'entreprise Bodet concernant des travaux à l'église, incluant le remplacement des moutons et des arcs des cloches 2 et 3, le remplacement des abat son, et l'amélioration des prises de terre existantes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adresser au Conseil Général une demande de subvention pour ces travaux.

5 - Demande d'autorisation d'exploiter des "cuisines roux" de Langon

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du dossier émanant de la S.A. Cuisines Roux, concernant son intention de demander l'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de meubles de cuisines au lieu-dit "La Jaunais".

Monsieur le Maire, en outre, indique que par courrier du 6 août 1997, Monsieur le Préfet de Région l'a invité à consulter le Conseil Municipal en vue d'obtenir son avis à propos de cette demande d'autorisation, conformément à l'article 8 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977, modifié par le décret n° 85.453 du 23 avril 1985.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable quant à la demande d'autorisation d'exploiter émanant de la S.A. Cuisines Roux.

6 - Budget primitif : affectation de résultat

Monsieur le Maire invite le conseil Municipal à décider de l'affectation de résultat 1996 qui se présente ainsi :

- déficit d'investissement : 80 912,31 F
- excédent de fonctionnement : 537 501,54 F

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Le déficit d'investissement de 80 912,31 F au compte 001 déficit reporté au budget primitif 1997.
- l'excédent de fonctionnement de 537 501,54 F au compte 002 excédent reporté au budget primitif 1997.

7 - Questions diverses

Après discussion, le Conseil Municipal retient comme nom pour le nouveau café :
"La Crémaillère".

En outre, il a été suggéré qu'une signalisation indiquant la proximité du café devrait être apposée sur le parking du relais.

Pour les bénévoles ayant participé à l'organisation de la rando Ouest-France, une soirée sera organisée le 10 octobre à 20 h 00 à St-Vincent-sur-Oust.

*** Avenants dernier café**

Monsieur le maire présente au conseil municipal différents avenants concernant l'opération "dernier café".

Ces avenants se récapitulent ainsi :

N° LOT	NATURE TRAVAUX	ENTREPRISE	ONTANT INITIA	AVENANT HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
2	Gros-oeuvre	LAMPRIER	358 010,70 F	32 934,00 F	390 944,70 F	471 479,31 F
3	Charpente	Bodiguel-Gauvin	35 117,00 F	7 540,00 F	42 657,00 F	51 444,34 F
8	Electricité	GERGAUD	54 089,00 F	4 160,00 F	58 249,00 F	70 248,29 F
9	Plomberie	PAVOINE	16 453,78 F	1 391,52 F	17 845,30 F	21 521,43 F
12	Equipements professionnels	E.F.M.	111 503,00 F	17 150,00 F	128 653,00 F	155 155,52 F

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces avenants, dont le détail se trouve ci-joint.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 novembre 1997 à 20 heures

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 octobre 1997

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, M-T. DANIEL, M-J. TEMPLE,
Mrs F. THIBAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN, P. RICHARD

Excusés : Mr J-C. PITAUT

Secrétaire : Mr P. RICHARD

Ordre du jour :

- * *Préparation et Vote du Budget Supplémentaire*
- * *Convention pour Sentier (avec Conseil Général)*
- * *Location Logement Commerce*
- * *Aménagement Abord Chapelle St Mathurin*
- * *Info Licence*
- * *Délibération pour Prêt "Opération dernier Café"*
- * *Indemnités kilométriques pour un Conseiller Municipal*
- * *Avenant Futur Café*
- * *Questions diverses*

1 - Présentation et vote du Budget Supplémentaire 1997

Mr le Maire donne la parole à Mr COULON, Percepteur de PIPRIAC, Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Supplémentaire 1997 :

Section de Fonctionnement :

* Dépenses et recettes qui s'équilibrent à 337 367,58 F

Section d'Investissement :

* Dépenses et recettes qui s'équilibrent à -58 577,37 F

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 1996 ainsi énoncé au niveau du Chapitre tant pour la Section de Fonctionnement que pour la Section d'Investissement.

2 - Convention pour sentier

Monsieur le Maire donne lecture au conseillers municipaux d'une Convention portant sur "les chemins de promenade et de randonnée d'intérêt local".

En outre, Monsieur le Maire indique qu'au titre de cette convention, l'adhésion de la Commune au Plan départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) permettrait l'obtention d'une contribution départementale à hauteur de 150 francs par kilomètre de sentier inscrit et effectivement entretenu.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'inscription du sentier projeté au P.D.I.P.R.

3 - Location logement commerce

Monsieur le Maire soumet le Conseil Municipal de la demande de location , à partir du 1er novembre, du logement situé au dessus du commerce par Madame JAUNEAU Béatrice domiciliée au lieu dit "Les Ecoles".

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette demande de location et autorise Monsieur le Maire à signer le bail ainsi que toutes pièces administratives et comptable s'y rapportant.

4 - Aménagement Abord Chapelle St Mathurin

Les représentants de la Commission "environnement et tourisme" présentent au Conseil Municipal différentes solutions pour l'aménagement des abords de la Chapelle St Mathurin.

Une discussion s'instaure.

D'un commun accord, le Conseil Municipal choisit finalement la réalisation d'un busage de 15 ou 16 mètres ainsi que d'un parterre de fleurs (hortensias) et de gravier, et charge la Commission de d'en assurer la mise en oeuvre avant la fin de l'année 1997.

5 - Info Licence

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a été pris avec Maître PINSON à Pipriac pour le samedi 8 novembre 1997 concernant l'achat de la licence du dernier café.

En outre Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de demander une dérogation au Procureur de la République pour obtenir l'autorisation d'ouverture avant le délai légal de transfert de licence du café Delacour au dernier café.

6 - Délibération pour Prêt "Opération dernier Café"

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal différentes propositions de prêts concernant le financement de l'opération "dernier café" à hauteur de 500 000 francs, qui se résument ainsi :

CREDIT MUTUEL

Prêt sur 10 ans	5,50 %
Prêt sur 12 ans	5,70 %

CREDIT AGRICOLE

Prêt sur 10 ans	5,10 %
Prêt sur 12 ans	5,50 %
Prêt sur 15 ans	5,50 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue de solliciter auprès du Crédit Agricole un prêt de 500 000 francs sur une durée de 15 ans au taux fixe de 5.50 % et charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

7 - Indemnités kilométriques pour un Conseiller Municipal

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le problème du remboursement éventuel des frais de déplacement d'un Conseiller Municipal pour des réunions hors du canton, par le biais d'indemnités kilométriques.

Une discussion s'instaure.

Le Conseil Municipal décide de ne pas

8 - Avenant Futur Café

Monsieur le Maire Présente au Conseil Municipal deux propositions d'avenants de l'entreprise "LBS carrelage" concernant les travaux de construction d'une terrasse dans le cadre de l'opération "dernier café" qui se résument ainsi :

- D'une part, concernant les travaux de ragréage et de revêtement de sol à l'étage du dernier café, des travaux en plus-value pour un montant H.T. de 13 267,50 F, et des travaux en moins-

value pour un montant H.T. de 3 652,50 F, soit une plus-value totale H.T. de 9 615,00 F, ou 11 595,69 F TTC.

- D'autre part, concernant l'habillage de la terrasse, la pose de Quarzité gris ou mélangé pour un montant de 10 154,00 F H.T., soit une plus-value de 12 245,72 F TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces avenants représentant une plus-value totale de 19 769,00 F H.T., soit 23 841,41 F TTC.

9 - Questions diverses

- Indemnité du Receveur Municipal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération en date du 15 septembre 1995, visée des services de la Sous-Préfecture le 19 septembre 1995, portant attribution de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal.

Il précise que cette indemnité est acquise au Receveur pour la durée du mandat du Conseil Municipal mais doit faire l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée municipale en cas de changement de comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que Monsieur COULON Alain, Chef de Poste de la Recette Perception de Derval en Loire-Atlantique, a été désigné en qualité de Chef de Poste de la Trésorerie de Pipriac, suite au départ de Madame LE GAC Eliane, qui assurait l'intérim après la mutation de Madame Viviane ROBINO à Rochefort en Terre, décide d'attribuer à Madame Eliane LE GAC, pour la durée de son intérim sur l'exercice 1997, soit 1/12ème, ainsi qu'à Monsieur Alain COULON pour le restant depuis son arrivée, soit 11/12ème, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983 ; proportionnellement au temps consacré à l'exercice de leur emploi.

Crédit inscrit au C/6225 du Budget Primitif 1997.

- Bornage Café-Delacour

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SCP LERAY-SAUVAGER, géomètres experts, concernant la réalisation d'un bornage entre le dernier café et la maison Delacour, pour un montant total TTC de 1 918,70 F.

Le Conseil Municipal accepte ce devis d'un commun accord.

- subvention à l'A.C.P.G. - A.F.N. pour remise de médailles

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer à l'association A.C.P.G - A.F.N. de Saint Ganton, au titre de subvention exceptionnelle, une participation s'élevant à 50 francs par médaille, soit un montant total de 550 francs pour l'achat de 11 médailles d'Afrique du Nord destinées à être remises en 1997 et 1998 par cette association.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition

-info décoration familles nombreuses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remettre au cours de l'année 1998 des médailles aux familles nombreuses de la Commune.

A ce titre le Conseil Municipal décide d'un commun accord de recenser les familles de 6 enfants et plus.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 novembre 1997 à 20 heures 30

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 novembre 1997

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes T. TIGER, P. LAURENT, , M-J. TEMPLE, Mrs F. THIBAUT, J-C. PITAUT, E. LE BARH, G. VALENTIN, P. RICHARD

Absente : M-T. DANIEL

Secrétaire : E. LE BARH

Ordre du jour :

- * *Bail Café*
- * *Date d'ouverture Café*
- * *Questions Diverses*

1 - *Bail Café*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre le "Dernier Café-PMU-Restaurant-Dépôt de pain" à un bail précaire de 23 mois à Monsieur et Madame VERGER à partir du 20 décembre 1997.

Aux termes de ce bail, le loyer sera gratuit les 12 premiers mois et sera porté à 1000,00 F HT par mois à partir du 20 décembre 1998.

En cas de cessation d'activité, la propriété commerciale du café sera remise à la Commune pour 1 franc symbolique.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ce bail et toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

2 - *Date d'ouverture du "Dernier Café"*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la date prévue pour l'ouverture du "Dernier Café" est le samedi 20 décembre 1997. A cette occasion, il y aura une journée "Portes Ouvertes" et un apéritif sera servi à la population, avec la participation du gérant, du fournisseur et de la Commune.

3 - *Questions Diverses*

- * *Caution bancaire pour le gérant du "Dernier café"*

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à l'occasion de leur installation en tant que gérants du "Dernier Café", Monsieur et Madame Stéphane VERGER ont l'intention de contracter un emprunt auprès de leur banque, le Crédit Mutuel de Pipriac, qui leur demande une caution.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de se porter caution à hauteur de 120 000,00 F en faveur de Monsieur et Madame VERGER pour ce prêt.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

** Repas Annuel du Conseil Municipal*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le repas Annuel du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 19 décembre 1997 à 19 heures 30 et coïncidera avec l'ouverture du "Dernier Café".

** Sainte-Barbe*

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la fête des pompiers se tiendra à Saint Ganton le dimanche 7 décembre 1997.

La journée se déroulera de la façon suivante :

- Messe à 11 Heures
- dépôt de gerbe au monument aux morts
- Présentation du personnel et du matériel aux autorités
- remise de médailles
- discours et remise de diplômes à la salle polyvalente
- Vin d'Honneur offert par la Municipalité

** Mise en place d'extincteurs*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place prochaine de nouveaux équipements de sécurité sur la Commune : 4 extincteurs vont être mis en place au "dernier café" (2 à poudre, 2 à l'eau) ; un autre au CO² sera posé à la salle des fêtes.

** Soirée des vœux*

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la date de la soirée des Vœux du Maire, fixée au vendredi 9 janvier 1998 à 20 heures.



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION "BÂTIMENTS COMMUNAUX"

La Commission s'est réunie à deux reprises le 12 septembre et le 29 octobre 1997 pour visiter l'état d'avancement des travaux du futur café et proposer des idées.

** A l'étage*

- choix du revêtement Choefflex U3;
- réaménagement de la pièce privée pour agrandissement de la pièce publique, suppression d'un placard;
- Velux non peint couleur bois vernis.

** Au rez-de-chaussée*

- création d'une cheminée en pierres avec niche à bois et hotte enduite grattée;
- consolider le plancher par un IPM de l'escalier à la cheminée;
- couleur des portes intérieures en vert foncé;
- choix d'un liseré dans la faïence à une hauteur de 2 mètres dans la cuisine et plonge;
- partie bois en façade couleur bois satiné;
- choix des matériaux pour la terrasse après devis (quartzite gris un peu mélangé).

Quelques membres de la Commission se sont déplacés aux établissements CHOUAN à Bédée pour choisir le mobilier pour l'agencement du bar ainsi que les couleurs, également les tables et chaises.



Concours des maisons fleuries 1997



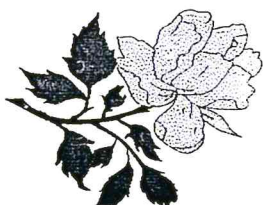
13 Candidats étaient, cette année inscrits dans l'une des deux catégories du concours des maisons fleuries.

Le Jury intercommunal a parcouru la commune le jeudi 3 juillet. Il était composé de Mme JOUANO et Mme RENAUD de St Just
Mme DIGUET et Mme HUGUET de Sixt sur Aff

Merci à ces personnes, et voici leur classement :

Maison et Jardin : 1er Mr et Mme MASSIOT Gisèle Les Forges
2ème Mr et Mme LE BARH Eugène Le Souchais
3ème Mr et Mme MARCHAND Jean Brubet

Les autres candidats par ordre alphabétique :



Mr et Mme BOUREL René La Thébaudais
Mr et Mme DANIEL Claude La Vionnais
Mr et Mme DE OLIVERA BASTOS Adréano Beaucel
Mr et Mme TEMPLE Claude Le Breil
Mr et Mme TEMPLE Vincent La Belle Alouette

Maison sans Jardin 1er Mme DEBARRE Marie La Roche
2ème Mr et Mme RICHARD Henri Brubet

Les autres candidats par ordre alphabétique :

Mr et Mme PORCHER Jean-Baptiste Remdon
Mr et Mme RICAUD Laurent La Grangette
Mr et Mme THIBAUT Pierre La Houle

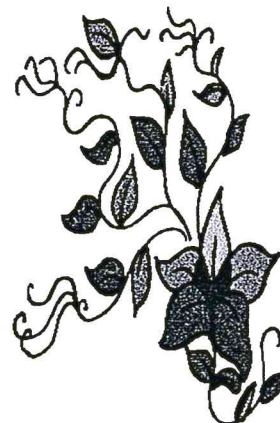
Cette année 1997 a vu la mise en place du concours intercommunal entre St Just, Sixt/Aff et St Ganton mettant en compétition les vainqueurs de chaque catégorie pendant 2 ans voici les résultats :

Maison avec Jardin :

Classement	Nom	Commune	Nombre de points
1er	CARDIN	Saint Just	225
2ème	HUCHET	Sixt/Aff	201
3ème	MAURICE	Sixt/Aff	171
4ème	CARREAU	ST Just	166
5ème	BOULAIS	St Ganton	162
6ème	BEAUDOUX	Sixt/aff	132

Maison sans Jardin

1er	CHEVAL	Sixt/Aff	198
2ème	DOUCET	St Just	162



CONCOURS INTERCOMMUNAL

Article 1 : Le premier de chaque catégorie de chaque commune participe pendant deux ans au concours intercommunal dans l'une des deux catégories suivantes:

- Maison avec jardin d'agrément (parc, pelouse ...)
- Maison sans jardin d'agrément (mur, terrasse, balcon, décor floral de la voie publique).

Article 2 : Les points omis dans ce règlement sont du ressort du jury avant d'être intégrés à un nouveau règlement

Pour le concours 1998, les vainqueurs de chaque catégorie de l'année 1997 rejoindront le concours intercommunal.

Félicitations à tous et rendez vous l'année prochaine.

Bravo et bon courage

Vous trouverez ci-joint le bulletin pour l'inscription à remettre à la Mairie ou dans les commerces de St Ganton avant le 27 juin 1998, le jury passant comme d'habitude début juillet

Patricia LAURENT

Bulletin d'inscription Au concours des Maisons fleuries 1998

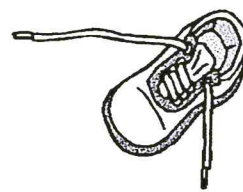
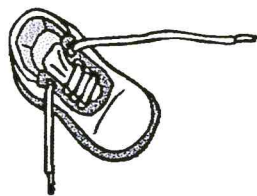
Madame Monsieur :

Adresse :

désire s'inscrire au concours des Maisons fleuries 1998

dans la catégorie suivante

- ☐ Maison avec jardin
- ☐ Maison sans jardin



Commission Sentiers

Une nouvelle commission a été créée pour mettre en place un projet de sentier de randonnée pédestre sur notre commune.

Voici sa composition

Responsables élus : LAURENT Patricia

LE BARH Eugène

non élus LAURENT Gilbert

CALOT Yves

Membres : TEMPLE Marie Jeanne DANIEL Marie Thérèse

MARCHAND Emilienne

THIBAULT Francis

BOURHIS Henri

BOUREL René

TEMPLE Yannick

LOUET Philippe

BAUDU André

FOUGEROUSSE Yves

DANIEL Frédéric

BAUDU Jean Luc

HELIGON Michel

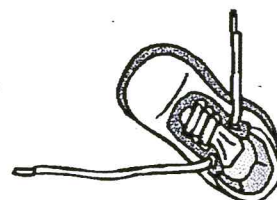
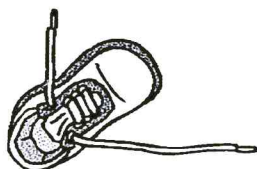


Cette commission a déjà travaillé. Il ya eu l'élaboration d'une convention qui pourra permettre l'ouverture au public de ces sentiers de randonnée traversant des propriétés privées.

Une réunion d'information a eu lieu pour les propriétaires concernés par le tracé d'un premier sentier.

Celle-ci a permis à la commission de se rendre compte des souhaits de chacun afin de poursuivre son travail.

La majorité des personnes présentes étant favorables à cette idée, la commission pourra continuer à travailler et donner très prochainement des itinéraires



La Page de l'environnement



*Joyeux
Noël*



La commission Environnement et Tourisme sensibilisé aux questions d'environnement a décidé de mener une réflexion sur les problèmes que l'on rencontre.

Cette commission a déjà oeuvré :

- le concours des maisons fleuries
- fleurissement de la place de l'église et du bourg et interviendra dans les mois qui viennent au niveau du fleurissement aux abords du café et la chapelle St Mathurin.

Ces actions ponctuelles ne doivent pas empêcher l'instauration d'un débat de fond avec votre participation (boîte à idée).

Pour ce bulletin la commission propose d'aborder le dossier de l'"eau"

Qu'est-ce que l'eau ? qu'en faisons nous ???

Malgré la "petite" quantité d'eau douce disponible sur la terre, il devrait en avoir assez pour répondre aux besoins de la planète.

Cependant, une quantité croissante d'eau est contaminée et en fait une denrée rare.

La Bretagne entourée d'eau, ayant une pluviométrie relativement importante est une des plus grosses consommatrices d'eau en bouteilles.

Il y a quelques décennies l'eau était un bien respecté, sacré (les fontaines étaient très souvent sous la protection d'un saint), parce que les gens avaient conscience que l'eau est à l'origine de la vie.

Aujourd'hui l'eau est devenu un produit banal avec l'arrivée du service d'eau. De bien privé (puits personnel), elle est devenue un bien public et de ce fait les gens ne se sentent plus responsables de son avenir.

POURQUOI ?

Dans notre prochain bulletin nous poursuivons cet article sur l'eau en traitant les causes.

*La Commission
Environnement et Tourisme*

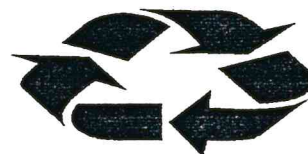


*Bonne
Année
1998*

QUE DEVIENNENT VOS ORDURES MENAGERES ???

SMICTOM du NAR

E. LE BARH



Informations :

Si le jeudi est un jour férié. Les éboueurs passent le samedi qui suit le jour férié.

Exemple : Prochainement Noël et le jour de l'An qui tombent un jeudi, le ramassage se fera les samedis 27 décembre et 3 janvier.

A la Belle Alouette a vu arriver un nouveau conteneur pour que vous y déposiez vos vieux papiers (journaux, revues, etc.....). Vous allez voir un autocollant sur vos conteneurs signalant qu'il ne faudra plus y déposer le verre et le papier.

Pourquoi ?? Parce que comme je vous l'ai déjà signalé le traitement se paie au poids et si tout le monde met du sien cela permettra la facture de ne pas monter trop vite.

En l'an 2002 le C.E.T. de Guignen se verra dans l'obligation de fermer, date à laquelle seuls les déchets "ultimes" pourront être enfouis.

A compter de cette date, il sera nécessaire de faire traiter ailleurs nos déchets et il faudra alors envisager un surcoût financier très important.

Afin d'étaler cette hausse, nous allons progressivement passer de l'enfouissement à l'incinération (partiel de nos déchets puisque nous y enverrons 5 000 T. sur les 17 000 T. que nous traitons par an.).

Actuellement nous avons des propositions du District de Rennes à des tarifs corrects, mais qui vont entraîner bien entendu une augmentation de la redevance, qui se traduit ainsi :

Proposition estimative pour 1998

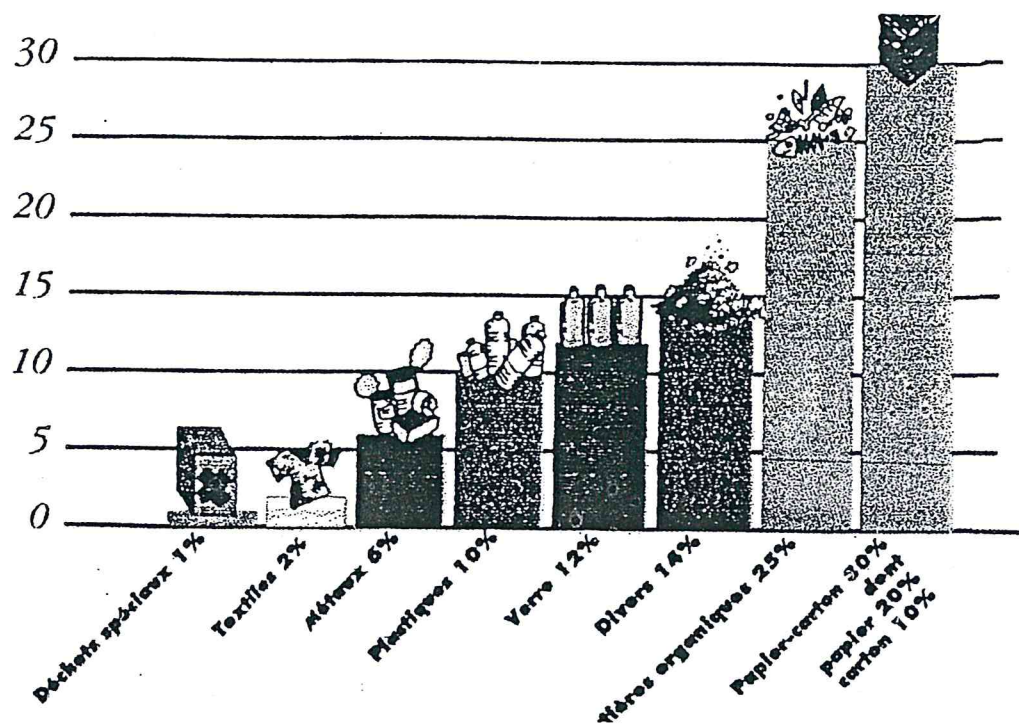
Hausse 97/98(Explications)

Coût	Service rendu	Surcoût	Service supplémentaire ou justificatif
481,38	Frais de collecte, traitement à Guignen et Transport Rennes	75,25	Incinération
74,27	Frais incinération Rennes	12,54	Transport Rennes
8,66	Collecte Papier	3,35	Collecte papier
25,59	Taxe ADEME	5,07	Taxe ADEME
19,24	Frais investissements	8,17	Hausse Tonnage
9,62	Frais de personnel	19,50	Travaux investissement
54,24	Autre frais de fonctionnement	8,12	Hausse inflation
673,00	Total	132,00	Total hausse

Tarifs éventuels (1)

Normal		Avec abattements	
1997	1998 (1)	1997	1998 (1)
541 F.	673 F.	379 F	471 F

Que trouve-t-on dans nos poubelles ?



Règles de base du tri pour les collectes sélectives et les apports en conteneurs

A METTRE		A NE PAS METTRE
	Verres	
Bouteilles, bocaux, pots.... en verre transparent ou coloré		Verre opaque-verre spéciaux: ampoules électriques, tubes néon: pare-brises, miroirs-Verre médical: ampoules, seringues, flacons, tubes Faïence, porcelaine carrelage, cailloux-Capsules, bouchons.
	Papiers	
Livres, Magazines Journaux Cahiers		Papiers transparents (cellophanes, calque,...) Papiers paraffinés ou carbonnés Papiers souillés au contact d'aliments Couches bébé

Le Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs de Pipriac

Le syndicalisme ne s'impose plus pour tous, c'est une évidence ... et pourtant à la logique de passivité et d'individualisme, l'engagement est plus que jamais nécessaire.

S'engager, c'est choisir d'être acteur plutôt que d'être spectateur c'est être présent là où l'avenir de l'agriculture est en jeu.

Rejoindre un C.C.J.A., c'est s'exprimer. Certes on est différent et nos points de vue divergent parfois. Mais cette diversité crée la richesse d'un groupe. Et on se rejoint tous sur un point : la défense de notre métier.

Se syndiquer, c'est déjà, ne plus se poser la question "dois-je être indifférent ou être partie prenante ?".

Tu trouveras ci-après le programme d'actions du C.C.J.A. élaboré par le bureau. Il est l'expression des interrogations des jeunes et du contexte local.

Le bureau

Programme de réunions

- Mercredi 3 décembre 1997 Assemblée Générale
Salle du collège rural de Pipriac.
- Le Paquet Santer et les contre-propositions du CNJA .
- Renouvellement du bureau.

Avec la participation de Michel BOUVET, Secrétaire Général du C.D.J.A..

- 14 Janvier 1998 Rôle de la commission départementale
d'orientation agricole (C.D.O.A.)
- Sa composition
- Son fonctionnement
- Le contrôle des structures.

Avec la participation de Christine JOUAN, représentante du C.D.J.A. à la C.D.O.A.

- Vendredi 30 Janvier 1998 Repas annuel

- Février 1998 la journée⁽¹⁾

- Visite d'un laboratoire agricole : intérêts des analyses.

- La pratique vétérinaire : visite d'un abattoir avec la participation d'un vétérinaire.

- 18 mars 1998 Le fonctionnement de la S.A.F.E.R

- Les différentes missions de la S.A.F.E.R.

- Le droit de préemption.

- Les reventes.

- Les circuits d'un dossier.

- L'origine et la destination des terres achetées par la S.A.F.E.R.

Avec la participation de Laurent HARDY représentante du C.D.J.A. à la S.B.A.F.E.R. et de Joseph GAUTIER Président de la SBAFER. ⁽¹⁾

⁽¹⁾ : sous réserve

COMMUNAUTE DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PIPRIAC

Le deux Septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, à 18 heures,
le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de ST JUST
sous la présidence de Monsieur CHEREL Emmanuel,

Etaient présents :

Commune de BRUC-SUR-AFF : Mme DANION
Commune de GUIPRY : MM. CHEREL - JANVIER - OLIVIER
Commune de LIEURON : M. AMOSSE
Commune de LOHEAC : MM. PAVOINE - RONDOUIN
Commune de PIPRIAC : MM. HAMON - LEROY
Commune de SAINT GANTON : MM. GEFFLOT - BOUREL
Commune de SAINT JUST : Mme NEVOUX - BOUIN
Commune de SAINT MALO-de-PHILY : MM. MARCHAND
Commune de SIXT-SUR-AFF : MM. TEXIER - URVOY

Monsieur LESACHER Alain-François, Conseiller Général, participait à la séance.

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. ESNAUD - GENOIST - GROSSET - PINSON -
MIGAUD -

Secrétaire de séance : Madame NEVOUX

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE PRINCIPALE ET DE DEUX
DECHETTERIES ANNEXES SUR LE CANTON DE PIPRIAC.**

**MODIFICATIONS APPORTEES AU DOSSIER TECHNIQUE
CONCERNANT CHAQUE EQUIPEMENT PRECITE, D'UNE PART, PUIS
CONFIRMATION DU CHOIX DU SITE DE SIXT-SUR-AFF, D'AUTRE PART.**

Le Président présente à Mesdames et Messieurs les Représentants de la D.D.A.S.S., de la D.D.A.F., de l'A.D.E.M.E., de la Mission Déchets du Département d'Ille-et-Vilaine et du Conseil Communautaire les observations formulées par Monsieur le Préfet de la Région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, au terme de l'instruction du dossier technique relatif à la construction d'une déchetterie principale et de deux annexes. Ces remarques imposent au Maître d'Ouvrage :

- de respecter les nouvelles prescriptions fixées par l'arrêté ministériel du 2 Avril 1997. En conséquence, il convient de revoir certaines dispositions prévues pour les déchets ménagers spéciaux, les systèmes de rétention, les distances par rapport aux limites de propriétés voisines, les eaux usées...

- d'apporter des précisions sur la gestion des déchets végétaux et de leur jus.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet fait observer que l'installation envisagée à Sixt-sur-Aff ne figure pas au Plan Départemental de gestion des déchets ménagers.

Suite aux échanges très positifs intervenus entre les partenaires de cette opération, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes :

1° - confient à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt le soin d'établir les documents prescrits par l'arrêté ministériel du 2 Avril 1997.

2° - rappellent que par délibération en date du 26 Mai 1997, ils ont adopté à l'unanimité un projet comportant une déchetterie principale à Pipriac et deux annexes, dont l'une à Guipry et l'autre à Sixt-sur-Aff. Ils soulignent que leur décision d'implanter un équipement à Sixt-sur-Aff était motivée par la volonté :

a - de desservir correctement la population de cette collectivité et des Communes avoisinantes (Bruc-Sur-Aff et Saint Just). Cette mesure confirme de surcroît l'existence d'une réelle solidarité entre les Communes du Canton de Pipriac.

b - d'assurer la protection de l'environnement en palliant les risques de prolifération de dépôts sauvages qui s'avèrent inéluctables lorsque la distance à parcourir entre domicile et déchetterie est supérieure à sept kilomètres. En outre, la propreté de la nature constitue un atout majeur pour la promotion du tourisme.

c - de tenir compte de la déchetterie simplifiée créée depuis plus de sept ans au lieu-dit "Bel Air" à Sixt-sur-Aff, lequel a permis de sensibiliser les habitants au bien-fondé d'une gestion cohérente des déchets.

d - de privilégier la notion de service de proximité qui favorise l'accueil du public et contribue indéniablement au développement des activités diverses et notamment du commerce local.

3° - sollicitent en conséquence auprès des autorités compétentes :

a) l'autorisation de réaliser ces trois installations.

b) l'octroi des subventions prévues par l'Etat, l'A.D.E.M.E. et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

4° - autorisent le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette affaire.

OBJET : EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'A.D.I.M.C. "SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR POUR PERSONNES HANDICAPEES".

Le Président donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de l'Association Départementale des Infirmités Motrices Cérébrales (A.D.I.M.C.) ayant pour objet :

1° - d'informer le Conseil Communautaire :

a - de la création d'un service d'accueil de jour pour les personnes adultes handicapées résidant sur le Canton de PIPRIAC ainsi que sur les Cantons avoisinants. Il fonctionnera à la salle polyvalente de Pipriac à compter du 3 Septembre 1997.

b - de la mise en place d'un service de transport quotidien adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite admises au sein de cette structure.

2° - de solliciter une aide financière de 15 000 Francs auprès de la Communauté de Communes afin de couvrir la part de frais de transport ne pouvant être supportée par les usagers et leur famille. Aussi, pour pérenniser ce service, l'Association se trouve dans l'obligation de recouvrer cette somme qui correspond au coût supplémentaire lié à la spécificité de la prestation effectuée.

Ensuite, le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur cette requête.

Après examen du dossier, le Conseil Communautaire :

A - se montre très sensible aux nombreuses opérations réalisées par les Membres de l'A.D.I.M.C. dont le Service d'Accueil de Jour créé à Pipriac.

B - regrette de ne pouvoir répondre positivement à la présente demande pour la raison suivante : la Communauté de Communes n'exerce pas de compétence relative aux affaires sociales. En conséquence, toute décision concernant ce domaine serait déclarée illégale par l'autorité préfectorale.

Parallèlement, les Membres du Conseil Communautaire se permettent de suggérer à Monsieur le Président de l'A.D.I.M.C. de présenter une demande auprès des Centres Communaux d'Action Sociale du Canton. Ils sont convaincus par avance de l'accueil favorable qui lui sera réservé.

OBJET : AUTORISATION D'EXPLOITER TEMPORAIREMENT DEUX TERRAINS APPARTENANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes émanant de terrains incultes appartenant à la Communauté de Communes, le Conseil, après délibération, décide :

1° - d'autoriser Monsieur COTTAIS Roger, Agriculteur au lieu-dit "Louriais" à PIPRIAC, à exploiter à titre précaire les parcelles cadastrées section YK n° 365 et n° 366 ayant respectivement une superficie de 1 Ha 58 a 30 ca et de 1 Ha 65 a, lesquelles sont incluses dans le périmètre de la zone d'activités de Courtbouton. Cette décision prendra effet à compter du 29 Septembre 1997.

2° - de stipuler que l'Assemblée délibérante pourra mettre fin à la présente autorisation à tout moment, et ce sans indemnité. Dans ce cas, la récupération par la Communauté de Communes des terrains susvisés deviendra effective dès que Monsieur COTTAIS aura récolté les produits ensemencés par ses soins.

3° - de le dispenser en conséquence du paiement de toute redevance liée à l'utilisation provisoire des parcelles décrites ci-dessus.

Construction d'une déchetterie principale à PIPRIAC
et de deux déchetteries annexes : GUIPRY et SIXT-SUR-AFF.

Travaux :

<u>Lieu</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant TTC</u>
PIPRIAC	SCREG	1 331 534,96 F
GUIPRY	ROLL LISTER	640 548,81 F
SIXT-SUR-AFF	SOTRAV-DUCHESNE	822 148,29 F
	TOTAL :	2 794 232,06 F

S'ajoutent à ce montant les prévisions de dépenses suivantes :

Terrains (acquisitions, frais d'actes notariés et d'établissement
de documents d'arpentage)210 000,00 F

Honoraires (D.D.A.F., architecte et coordonnateur de
sécurité)156 000,00 F

Raccordement aux réseaux d'adduction d'eau et
d'électricité, étude de sols et duplication de dossiers66 000,00 F

TOTAL GENERAL3 226 232,06 F

SUBVENTIONS

- Dotation Globale d'Equipement :76 200,00 F

- Subvention exceptionnelle Etat350 000,00 F

- Conseil Général d'Ile-et-Vilaine690 000,00 F

- A.D.E.M.E.460 000,00 F

TOTAL :1 576 200,00 F

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Comme tous les ans , le 11 Novembre une messe est célébrée pour les victimes de toutes les guerres avec dépôt de gerbe au monument aux morts.

Cette année, six de nos camarades ont été décorés de la médaille d'Afrique du Nord en présence de Monsieur le Maire, qui après avoir fait son allocution, leur a remis cette médaille si bien méritée. Il s'agit de :

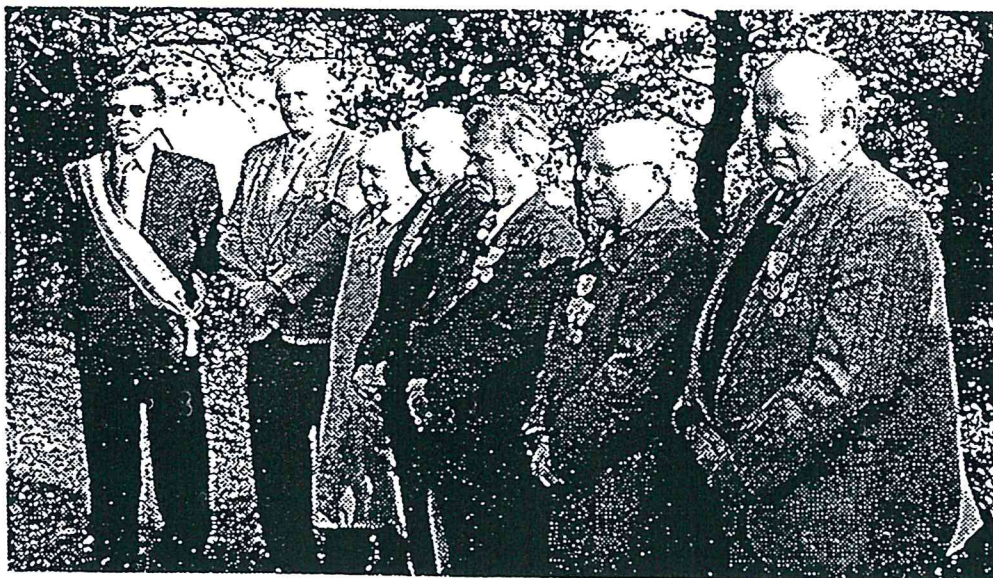
COTTAIS Josphe	La Thouraudais
COTTAIS Pierre	Betton
FOURAGE Alphonse	Le Rocher
GAUTHEIR Alfred	Le Jarillé
GERARD Alain	La Thébaudais
JINVRESE Alphonse	La Houle

De plus, un voyage a été organisé avec la visite de plusieurs beaux sites de la région de Quiberon ainsi que la Vraie Croix, un des villages le mieux fleuri de France. 17 personnes ont participé à cette journée détente.

Meilleurs Voeux à tous.

Le Président.

Six combattants d'Algérie décorés



Remise des décorations au monument aux morts.

ECHOS DU DOYENNE DE L'AFF

Le week-end du 15 août : 10 jeunes du doyenné de l'Aff participaient aux journées mondiales de la jeunesse. Pour chacun d'entre eux, cette semaine leur a permis de faire des rencontres avec des jeunes du monde entier.

Les moments les plus forts ont été l'arrivée du Saint Père, la messe à LONGCHAMP, les baptêmes, la chaîne de fraternité et tous les autres temps de prière et de veillées. Comme certains le disaient, nous ne sommes pas tout seuls à montrer notre Foi : "tournons-nous vers les autres car on a plus de bonheur à donner qu'à recevoir".

Le 14 août dernier, la communauté de Saint Just rendait un dernier hommage à son ancien pasteur qui fut aussi le nôtre, le Père Bernard CORBE.

Nous nous souviendrons respectueusement du Père CORBE pour sa simplicité dans ses relations avec chacun d'entre nous, pour la qualité de l'écoute dont il faisait preuve ainsi que de la richesse des enseignements qu'il transmettait.

FUNERAILLES CHRETIENNES

Dans de nombreuses paroisses à travers la France, mais aussi dans l'Ouest, des laïcs participent à l'organisation des obsèques religieuses: veillées de prière à la maison, préparation de la célébration.

Depuis quelques mois, sur le doyenné de l'Aff, une réflexion est entamée avec une trentaine de personnes, dans le but de se préparer à assurer progressivement ce service d'Eglise.

FORMATION

Là où il y avait autrefois 4 prêtres pour une paroisse, souvent aujourd'hui il n'y en a plus qu'un seul. Nous sommes passés d'une Eglise de prêtres à une Eglise où les laïcs trouvent leur place de baptisés. Mais cela nécessite une formation.

Plusieurs formations sont proposées : formation Biblique, formation pour l'accompagnement des familles en deuil, service d'accompagnement des malades.

VIE PAROISSIALE

Nous devons un merci à toutes les personnes qui d'une manière ou d'une autre rendent notre Eglise plus accueillante, soit par la décoration soit par le nettoyage.

Le dimanche 7 décembre, sont venus se joindre à nous les sapeurs pompiers à l'occasion de la Sainte Barbe. Dans son homélie, l'Abbé GUERIN a tenu à les remercier pour leur service et leur courage apportés chaque fois dans toutes ces occasions imprévues.

**BON NOEL ET MEILLEURS VOEUX
POUR LA NOUVELLE ANNEE**

- Secteur de P I P R I A C - Horaires des MESSES du 23 Novembre 1997 au 14 Juin 1998 -

DATES	PIPRIAC	LOHEAC	LIEURON	St-GANTON	St-JUST	BRUC S/AFF	SIXT S/AFF
20-21 Décembre	11 h.	19 h.	9 h.15	11 h.		19 h.	9 h.15
24-25 Décembre "Noël"	21 h. 11 h.	20 h.	11 h.		20 h.	11 h.	9 h.15
27-28 Décembre	11 h.	9 h.15	19 h.		19 h.	9 h.15	11 h.
3-4 Janvier	11 h.	11 h. "A.D.A.P."		9 h.15	9 h.15	11 h.	19 h.
10-11 Janvier	11 h.	19 h.	9 h.15		11 h.	19 h.	9 h.15
17-18 Janvier	11 h.	9 h.15	19 h.	9 h.15	19 h.	11 h. "A.D.A.P."	11 h.
24-25 Janvier	11 h.					9 h.15	19 h.
31-1° Février	11 h.	19 h.	9 h.15	11 h.	19 h.		9 h.15
7-8 Février	11 h.	9 h.15	19 h.		9 h.15	19 h.	11 h. "A.D.A.P."
14-15 Février	11 h.			9 h.15	11 h.	9 h.15	19 h.
21-22 Février	11 h.	19 h.	9 h.15		19 h.	11 h.	9 h.15
28-1° Mars	11 h.	9 h.15	19 h.	9 h.15	11 h. "A.D.A.P."	19 h.	11 h.
7-8 Mars	11 h.				9 h.15		19 h.
14-15 Mars	11 h.	19 h.	9 h.15	11 h.		19 h.	9 h.15
21-22 Mars	11 h.	9 h.15	19 h.		19 h.	9 h.15	11 h.
28-29 Mars	11 h.	11 h. "A.D.A.P."		9 h.15	9 h.15	19 h.	11 h.
4-5 Avril Pâques	11 h.	19 h.	9 h.15		11 h.	19 h.	9 h.15
11-12 Avril "Pâques"	21 h. 11 h.	11 h.	9 h.15	9 h.15	9 h.15	11 h.	21 h.
18-19 Avril	11 h.	9 h.15	19 h.	9 h.15	19 h.	11 h. "A.D.A.P."	11 h.
25-26 Avril	11 h.					9 h.15	19 h.
2-3 Mai	11 h.	19 h.	9 h.15	11 h.	19 h.		9 h.15
9-10 Mai	11 h.	9 h.15	19 h.		9 h.15	19 h.	11 h. "A.D.A.P."
16-17 Mai	11 h.			9 h.15	11 h.	9 h.15	19 h.
20-21 Mai Ascension	10 h.30 Prof. Foi	19 h.	9 h.15		19 h.	11 h.	9 h.15
23-24 Mai	11 h.	9 h.15	19 h.	9 h.15	11 h. "A.D.A.P."	19 h.	11 h.
30-31 Mai "Pentecôte"	11 h.	19 h.	9 h.15	9 h.15	19 h.		10 h.30 "Prof. Foi"
6-7 Juin	11 h.				10 h.30 1° Comm.		19 h.
13-14 Juin	10 h.30 1° Comm.	19 h.	9 h.15	11 h.		19 h.	10 h.30 "1° Comm."



Association Omnisports St GANTON

— RESULTATS APRES 7 MATCHS —

EQUIPE PREMIERE

SENIORS PROMOTION 2 ^{eme} DIVISION							POULE		L
CLASSEMENT							Au 28/11		
PL	EQUIPE	PT	J	G	N	P	BP	BC	P
1	GUIGNEN US 2	25	7	6	0	1	33	9	
2	ST SENOUX SC 2	21	7	4	2	1	14	9	
3	ST GANTON AO 1	20	7	4	1	2	25	10	
4	ST SEGLIN R 2	19	7	4	0	3	15	17	
5	MAURE BGNE FC 3	18	7	3	2	2	20	14	
6	ST JUST GSY 2	18	7	3	2	2	29	25	
7	REDON AC 2	17	7	3	1	3	27	18	
8	ST MALO-PHILY 2	17	7	3	1	3	10	14	
9	STE MARIE/CHA 2	16	7	3	0	4	17	20	
10	LA CHAP BOUEX 2	14	7	2	1	4	13	24	
11	MERNEL AU SP 3	13	7	2	0	5	10	33	
12	LIEURON AU 2	7	7	0	0	7	8	28	

EQUIPE DE RESERVE

SENIORS 3 ^{eme} DIVISION							POULE		L
CLASSEMENT							Au 28/11		
PL	EQUIPE	PT	J	G	N	P	BP	BC	P
1	STE ANNE AS 2	25	7	6	0	1	35	10	
2	LOHEAC REVEIL 2	21	7	5	0	2	24	7	*
3	LA DOMINELAIS 2	21	6	5	0	1	14	7	
4	LALLEU FC 1	19	7	4	0	3	22	7	
5	PANCE FC 2	19	6	4	1	1	20	16	
6	LANGON ESP 2	15	6	3	0	3	18	18	
7	TEILLAY USSE 2	14	7	3	0	4	12	20	F
8	ST Sulp LANDE 3	13	6	2	1	3	18	22	
9	LA NOE BLANCH 2	12	6	2	0	4	7	10	
10	ST GANTON AO 2	6	6	0	0	6	4	28	
11	ERCE LAMEE AS 2	6	6	0	0	6	4	33	
12	GRD FOUGERAY 3	0	0	0	0	0	0	0	

LES BUTEURS SENIORS

LOIC POULAIN	13	BUTS
ERWAN MOYON	6	"
CHRISTOPHE GEFFLOT	4	"
DENIS PILPRE	3	"
MICKAEL LEBEAU	2	"
MICKAEL LEGENDRE	2	"

LES RESULTATS DES JEUNES

LES MOINS DE 15 ANS



-15 ANS DIVISION PROMOTION	POULE G
CLASSEMENT	AU 03/12

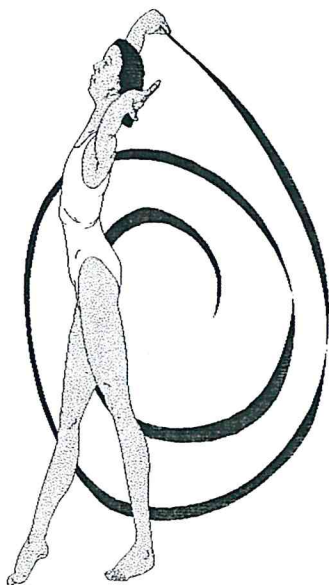
PL	EQUIPE	PT	V	D	N	P	BP	BC	P
1	BAIN EGNE US 1	24	6	6	0	0	51	6	
2	SIXT ESP 1	19	6	4	1	1	32	15	
3	GUIGNEN US 1	19	6	4	1	1	24	14	
4	LA NOE BLANCH1	18	6	4	0	2	31	12	
5	REDON AC 1	18	6	4	0	2	16	14	
6	ST JUST GSY 1	15	6	3	0	3	25	21	
7	CHAD FOUGERAY 1	12	6	2	0	4	9	20	
8	PIPRIAC JA 1	9	6	1	0	5	16	30	
9	RENAC HERMINE1	5	6	1	0	5	10	36	
10	GUIPARY L.M FC2	6	6	0	0	6	4	30	

LES POUSSINS



LES BUTEURS "JEUNES"

GUILLAUME BOUREL	5	BUTS
JONATHAN BAUDU	4	"
SYLVAIN GUERIF	4	"
ALEXANDRE HOUIZOT	3	"
FABRICE LERAY	2	"
ARNAUD LECHEVALLIER	2	"



La gym. ' La Dynamique''

L'association la Dynamique a repris ses séances début septembre. Avec un changement cette année car les cours sont assurés par Lysiane Mantalachetta de l'Office intercommunal des sports, ils se déroulent le mercredi soir de 20h30 à 21h30

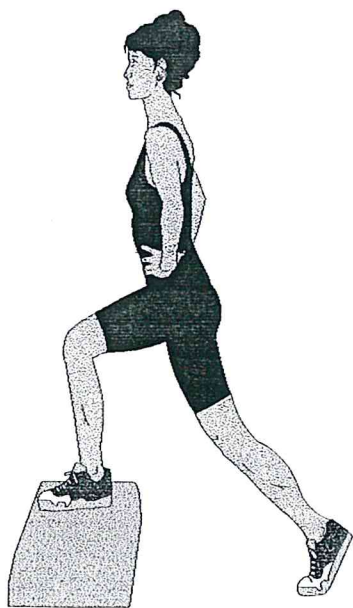
Une vingtaine de licenciés se retrouvent pour des exercices d'échauffement, d'assouplissement, d'étirement puis relaxation, tout cela avec musique et dans la bonne humeur.

Comme tous les ans, nous avons organisé un repas et nous tenons à remercier toutes les personnes présentes à cette soirée.

Nous profitons de ce petit mot pour dire merci aux bénévoles qui nous ont encadré dans les années passées.

Nous souhaitons à tous de joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne année pour 1998.

La Secrétaire : M.Th. Le Barh





Le tournoi, qui se déroule aux beaux jours, constitue le point fort de notre activité. Après, chacun s'éparpille pour les vacances et autres projets.

Néanmoins, nous pensons à la saison 1998 et, si les dates de notre assemblée générale et de la mise en place du tournoi ne sont pas encore définitivement fixées (elles seront publiées ultérieurement), nous pouvons, d'ores et déjà , vous donner celle de notre buffet de clôture du tournoi qui se fera le

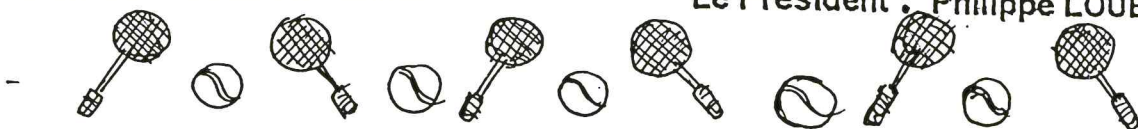
SAMEDI 27 JUIN 1998

Retenez votre solrée !

L'année nouvelle s'avançant à grands pas, nous offrons à toutes et à tous nos meilleurs vœux .

Bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président : Philippe LOUET



A.P.A.R.

ACTIVITES



THEATRE : Le rideau se lève de nouveau à Saint-Ganton.

Deux pièces sont à l'affiche :

l'une de Francis Poulet et Frédéric Laurent, jouée par les jeunes et intitulée "Vous êtes prévenu ". Dix enfants de neuf à quatorze ans préparent cette représentation ; l'action se déroule dans un Tribunal !

l'autre pour adultes est de Gérard Jaunas et s'intitule " L'héritage de Pépé"

Les représentations auront lieu les week-ends des 21/22 et des 28/29 mars 1998 (les jours et horaires seront précisés ultérieurement par affiches).

Rires et divertissement assurés sont au programme et nous vous donnons rendez-vous au printemps " sur les planches " ! En attendant, toute l'équipe du théâtre "La Belle Alouette" vous souhaite de joyeuses fêtes et vous dit " Bonne année ".

Solange Jinvresse

COMITE DES FETES

Le 6 Juillet, à l'Etang de Belle-Perche, 120 kgs de truites ont nargué les 125 pêcheurs inscrits aux concours : seulement une quarantaine de kilos ont bien voulu mordre à l'hameçon !

Le concours du matin a été remporté par :

FOSSE Michel pour les adultes
BOUREL Laetitia pour les dames
JAN Antoine pour les enfants.

Le concours de l'après-midi a été remporté par :

BASSIN Jean-Michel pour les adultes
HUET Alice pour les dames
HUET Jean-François pour les enfants.

L'après-midi, seulement 17 équipes se disputèrent les premières places du concours de palets. La coupe communale est revenue à l'équipe Yannick TEMPLE-Stéphane HUET.

Le 15 Août, Rachel, Cédric et Nicolas, l'ensemble "CERANIC" ont animé le bal populaire sur la place du Commerce. Nous les remercions ainsi que les danseurs et spectateurs de plus en plus nombreux.

Le 20 décembre, le Père Noël, avec sa hotte remplie de cadeaux et de friandises, sera accueilli par les 65 enfants de moins de 12 ans.

DATES A RETENIR

7 Février 1998	Concours de belote
21 Février 1998	Assemblée Générale et repas pour les bénévoles.
5 juillet 1998	Journée détente pêche-palets
15 août 1998	Bal populaire

La Présidente,

M-H. BELLAMY

NOTRE "ETERNELLE JEUNESSE" VA BIEN !

La reprise de nos activités pour la saison 97-98 s'est faite dans la joie et la bonne humeur.

Adhérents et amis étaient nombreux au rendez-vous de 10 heures le mardi 23 septembre dernier, Place du Commerce, pour cette journée pique-nique prévue à l'Ile aux Pies. Ce fut une réussite. Le soleil était de la partie et, sous ce ciel clément, nos maîtres-queux firent une bonne braise et grillèrent à coeur les saucisses, qui, après apéritif et bons hors-d'oeuvres, nous comblèrent d'aise !

Les chanteuses et chanteurs, accompagnés par notre ami Henri BRUNARD, nos conteurs talentueux s'en donnèrent à coeur joie pour le plus grand plaisir de tous. Le retour prévu à 18 heures se fit en chansons.

L'année 1997 se termine. Nos amies aux doigts de fées, entraînées par Marie DEBARRE, ont travaillé à la réalisation de décors de Noël que vous pourrez admirer dans la salle de la Mairie et lors de la cérémonie des voeux du Maire. Nous nous retrouverons en Janvier 1998 pour notre assemblée générale (date non encore fixée) avec la traditionnelle galettes des rois.

Je vous souhaite une joyeuse fin d'année et offre, à toutes et à tous, mes meilleurs voeux de bonheur et de santé pour l'année nouvelle.

A nos amis qui sont dans la peine et les soucis, au nom de nous tous, je leur dis "Courage".

Le Vice-Présidente,

Michelle FOUGEROUSE



IL ETAIT UNE FOIS ...

... L'HISTOIRE DE St-GANTON

Au même titre que l'histoire générale ou celle de sa commune, il est intéressant d'observer, de lire et de découvrir celle de son lieu de naissance ou d'habitation. « *Si tu ne vois pas où tu vas, regarde d'où tu viens* », dit un vieux proverbe bantou.

Mieux connaître ses racines, amène à respecter le travail des « anciens » et à remettre en valeur de manière simple, ce patrimoine acquis. C'est aussi démontrer que l'intérêt général, doit l'emporter sur l'individuel. Consigner les évolutions récentes a pour but de transmettre aux générations futures, la mémoire collective.

DE VILLAGE EN VILLAGE

Dans les deux précédents bulletins, une initiative intéressante a permis de retrouver l'histoire des commerces, au village de la Roche. Bravo pour ce travail et continuons pour les autres, de multiples trésors s'y cachent : les fours, les puits, les palâtres, ... Nous pourrions rédiger une histoire collective. Aujourd'hui, nous proposons une balade au village de **Combray** (1).

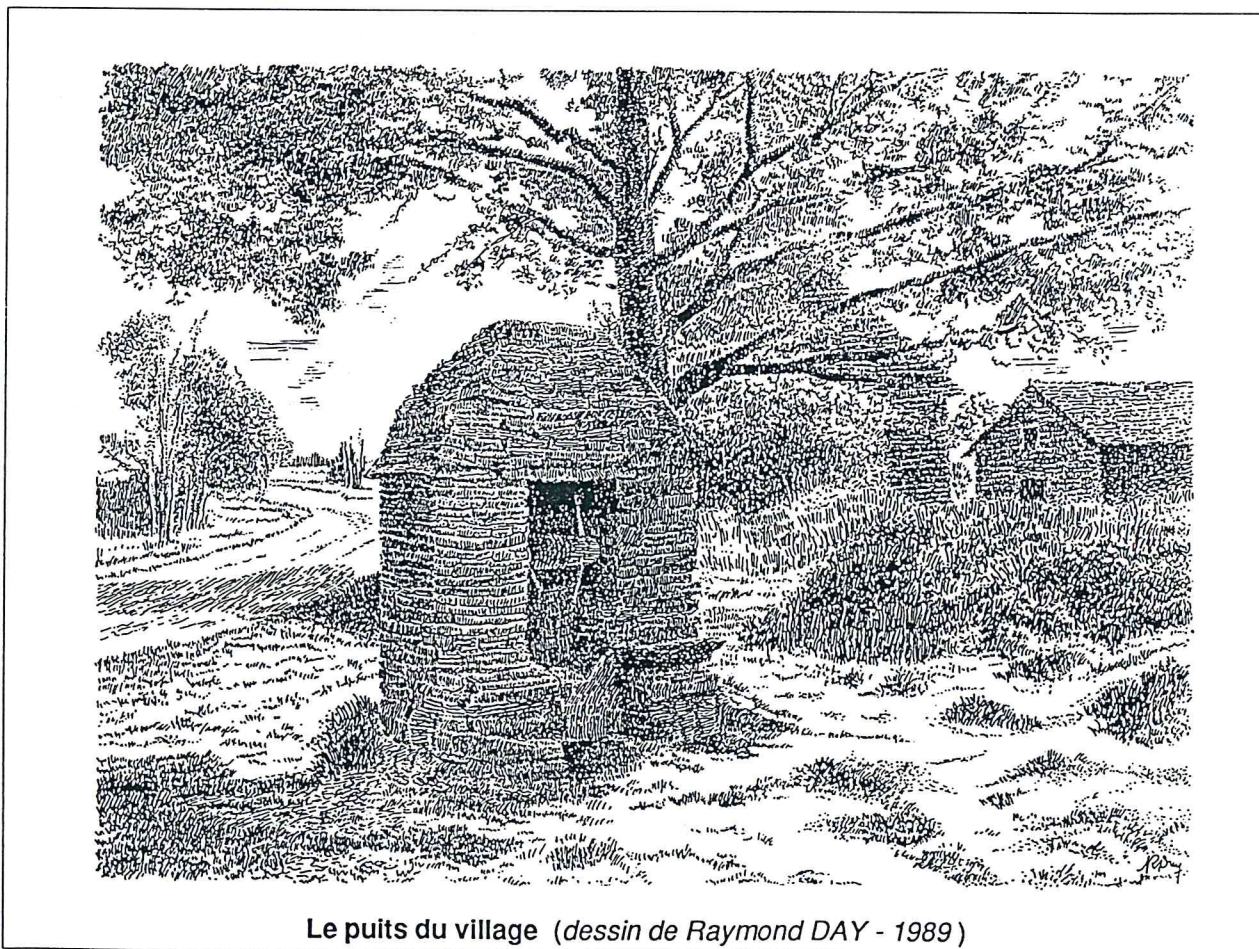
(1) Cet article est paru dans la revue régionale N°16 (Juin 97), de :

TIEZ BREIZ - Maisons et Paysages de Bretagne

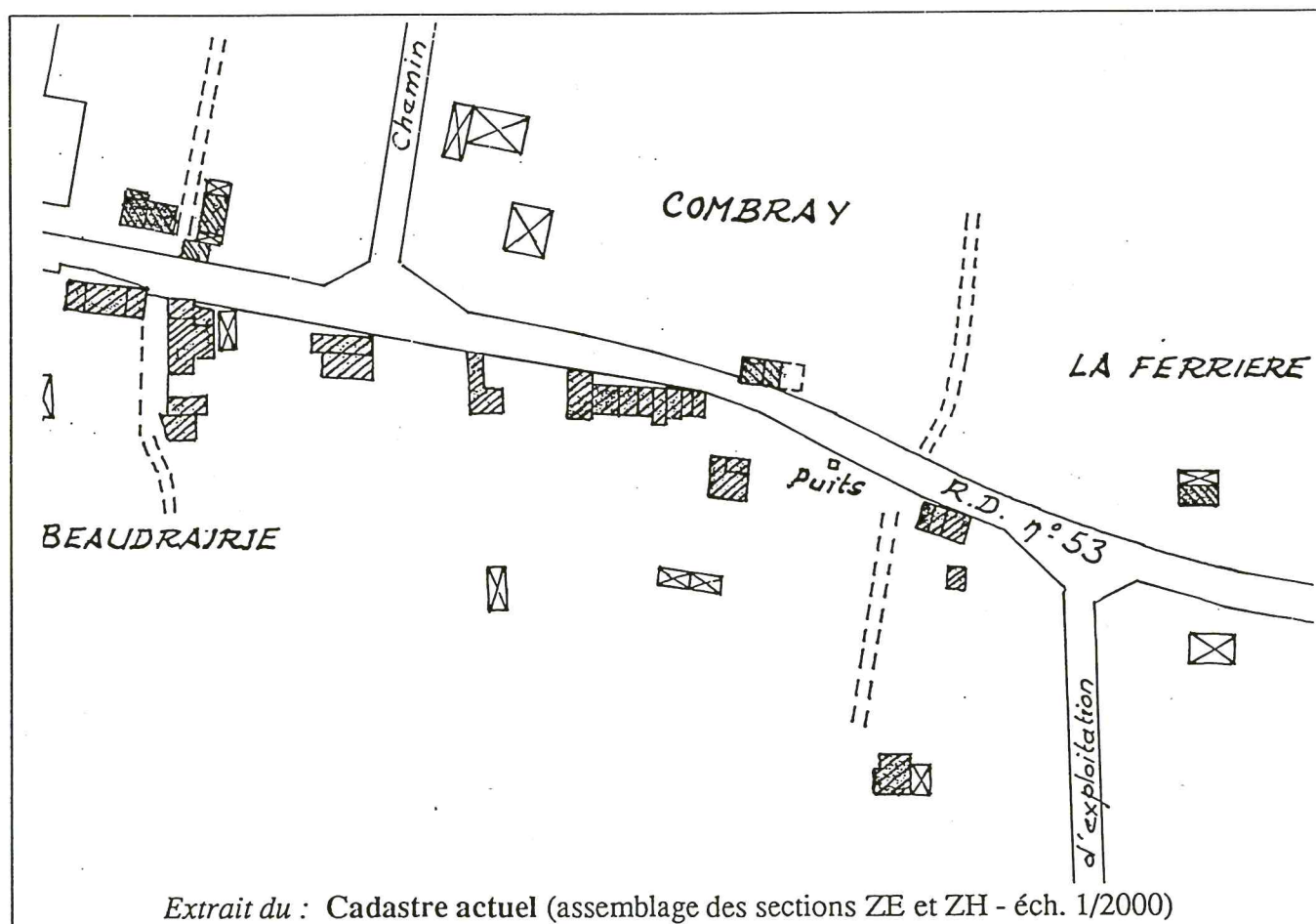
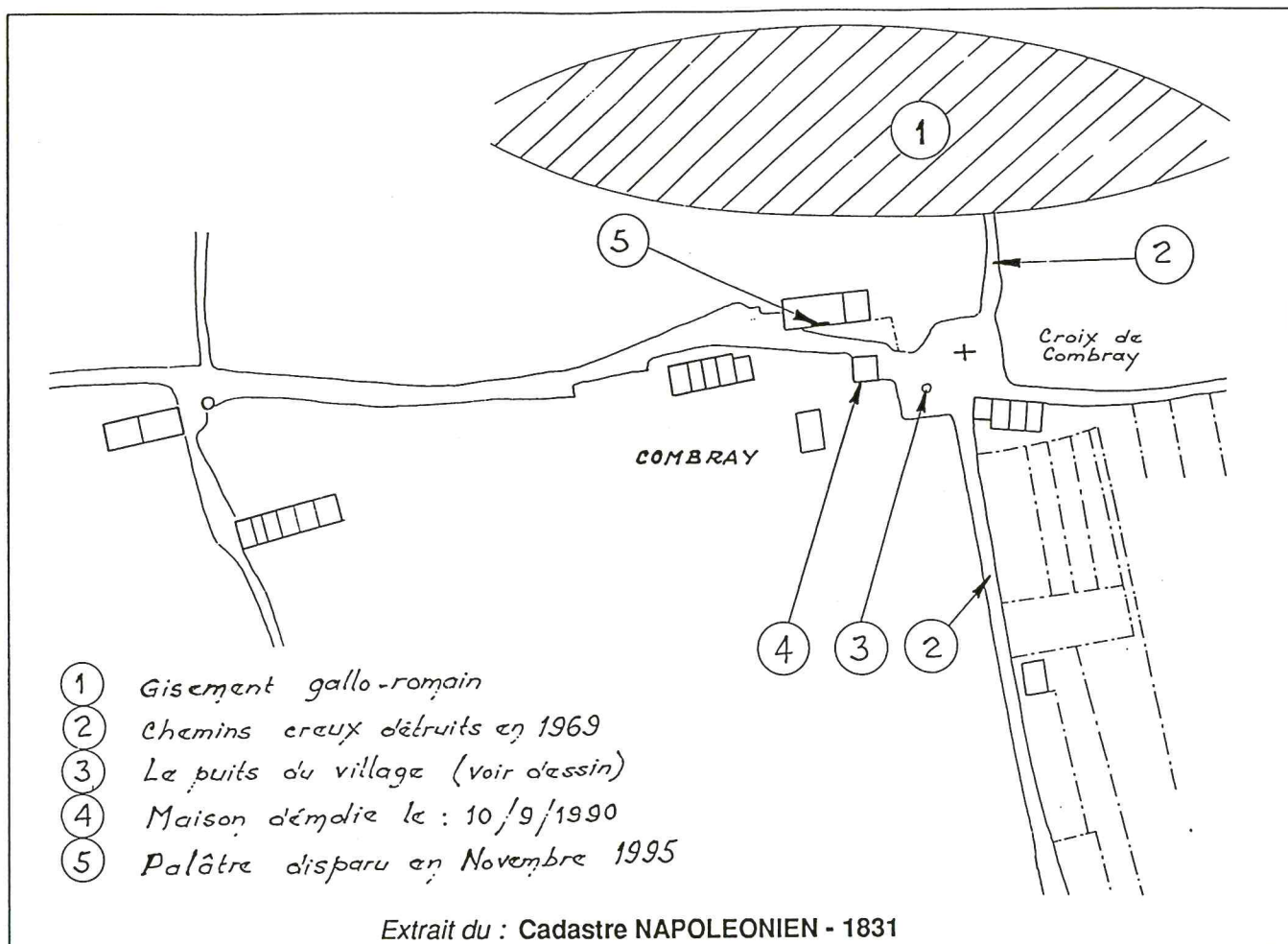
10, rue Général Nicolet

35200 - RENNES

.02.99.53.53.03



Le puits du village (dessin de Raymond DAY - 1989)



1/- Présentation générale

1.1/- Un village rural

Le village de Combray est situé à 2 kilomètres, au Nord du bourg. Il est traversé par la route départementale RD53. Son tracé a été réalisé en 1894, lors de la création du *Chemin de Grande Communication N°53*, allant de St-Ganton à Senonnes, en Mayenne (1).

Son départ de la Belle-Alouette, s'explique du fait que ce lieu-dit était destiné à "*l'établissement du nouveau bourg*" (1). Le franchissement de la Vilaine à St-Marc, verra la construction du pont, en 1894 (2). Pour l'anecdote, certaines cartes routières, ont pendant longtemps indiqué le village de Combray, sans noter St-Ganton.

Situées en sommet de colline, les habitations sont principalement disposées en longères, côté Sud de cette route. Elles sont construites en pierres de schiste et couvertes en ardoises. Ce sont en majorité des exploitations agricoles.

Les données INSEE (3), issues des recensements, donnent :

1962 : 36 habitants (avec la Beaudrairie)

1982 : 21 habitants, pour 12 logements, dont 2 résidences secondaires.

1.2/- Le cadastre

Le cadastre *Napoléonien* (1831), nous indique la présence d'un carrefour de quatre chemins avec au centre, une croix. Ce lieu, avec le puits (voir dessin), faisait office de "*place du village*". Les villages de Combray et de la Baudrairie, sont distincts.

Le cadastre actuel, montre des évolutions. Entre les deux entités précédemment nommées, des maisons se sont construites, ce qui fait qu'aujourd'hui, il n'y a plus que le village de Combray. A l'extrémité Est, au lieu-dit la Ferrière, une maison style "*urbaine*", s'est construite "*en pierres du Brilla*", de 1914 à 1918. Elle sera la demeure du secrétaire de mairie de 1919 à 1946. Par la suite, jusqu'en 1975, ce sera celle de l'artisan *charron-tonnelier*.

Une maison de style identique, se trouve à l'entrée du village voisin de Beaucel. Elle sera également construite en 1914 et agrandie en 1938. Ses propriétaires ayant des racines de St-Just et étant sensibilisés par ses légendes, lui donneront le nom de *Korrigan* (4).

Nous observons également la disparition de la croix, le comblement des chemins creux remplacés par des "*routes de remembrement*", en 1969.

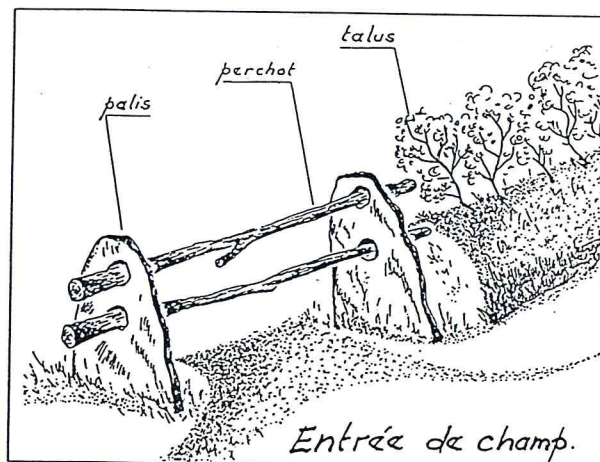
1.3/- Les palis

A proximité du village, avant le remembrement, beaucoup de parcelles étaient entourées de *palis*. Le sol schisteux permettait d'extraire et de débiter ces grandes dalles d'ardoise. On les trouvait en deux régions en Bretagne (5).

L'une était comprise dans un périmètre délimité par les villes de Mur-de-Bretagne, Plounévez-Quintin et Corlay (22). L'autre, dans laquelle la commune de St-Ganton était en limite Est, était plus vaste. Elle s'étendait des Landes de Lanvaux (56) à la forêt du Gâvre (44), englobant le pays de Redon.

Une étude intéressante (6), nous rappelle l'utilisation de ces palis. Ils servaient donc à enclore les champs et à l'aide de perchots placés dans des trous, à barrer l'entrée des prairies. Leurs dimensions pouvaient varier jusqu'à deux mètres de long. Certains, plus longs et plus larges, servaient de bardages à des bâtiments agricoles tels que des hangars, "*sous à cochons*", poulaillers, ...

Si le remembrement en a détruit une grande majorité, certains en ont réchappé et sont de nos jours réutilisés dans leur fonction première. On en retrouve des applications au village de Combray : clôture de jardins, palissade de poulailler, ... , (voir photos annexes).



Notes et références

- (1) Bulletin municipal de St-Ganton "*L'ALOUETTE*" - N°6 - Décembre 1991 (p.19 et suivantes)
- (2) GUIPRY - Histoire d'un pays Breton - Pierre LEBRETON - 1995 (p. 170)
- (3) Nomenclature des écarts, hameaux et lieux-dits (Ille-et-Vilaine) - INSEE Rennes - 1982
- (4) Témoignage recueilli près de Mme BESSON - Janvier 1996
- (5) Revue AR MEN N°68 - Juin 1995 - (p. 19)
- (6) Les palis du Redonnais - 1976 - P. LE LOUARN et L. GARREAU (Ecoles La Gacilly et Redon)



Entrée EST du village de Combray
(photo réalisée en hiver 1989)

Au centre : *le puits du village et " la maison à Elise "*
A droite : *la maison à Eugénie (avec le palâtre à fleur de lis)*

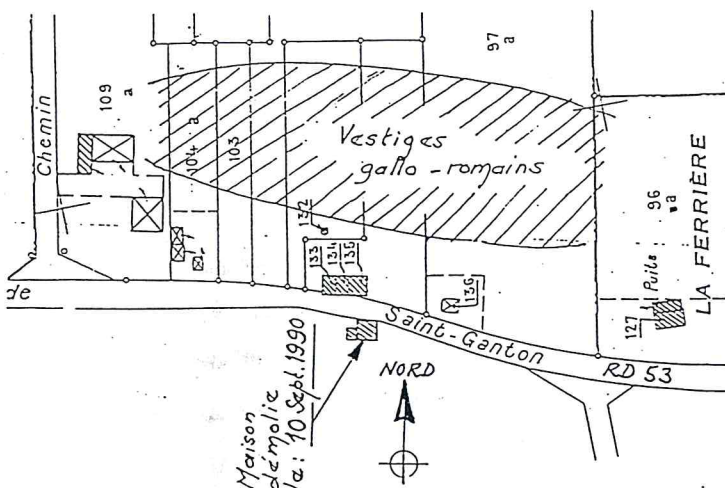
2/- Une occupation ancienne

2.1/- Un site gallo-romain

A la saison des labours, les fragments de tuiles sont encore nombreux. On y trouve également des scories. Il en a été retrouvé un grand nombre, dans la maçonnerie de la maison démolie en Septembre 1990.

Associés à la toponymie du lieu *la Ferrière*, ils attestent d'une occupation à l'époque gallo-romaine. A ce jour, il n'y a pas eu de datation effectuée.

Des résultats de prospections au sol et aériennes ont été remis à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à Rennes, en 1977, par M. Archepel (ancien pharmacien au Grand-Fougeray).



Données actuelles :

Sur la commune de St-Ganton, quatre sites possédant des vestiges d'établissements ruraux gallo-romain sont officiellement recensés.

"35268002 - Près de Combray.

Gisement gallo-romain matérialisé par des tegulae, des fragments de verre, des tessons de céramiques communes et sigillées". (1)

Une de ces céramiques a fait l'objet d'une étude :

"Saint-Ganton (Ille-et-Vilaine)

Un fragment d'estampille, provenant du site de Combray en St-Ganton, m'a été communiqué par P. AUMASSON. On le lit : /NVS.FEC.

Il pourrait s'agir d'un fragment d'une estampille de Paternus de Coulanges (Allier) (PATERNUS.FEC (?)). (2)

2.2/- Les Coriosolites

Avant la conquête de la Gaule, par Jules César, l'Armorique (la Bretagne n'existait pas) était constituée de cinq cités Celtes: les Osismes à l'extrémité Ouest, les Vénètes, les Namnètes, les Riedones et les **Coriosolites** dont dépendait l'actuel périmètre de notre commune (voir carte ci-dessous).

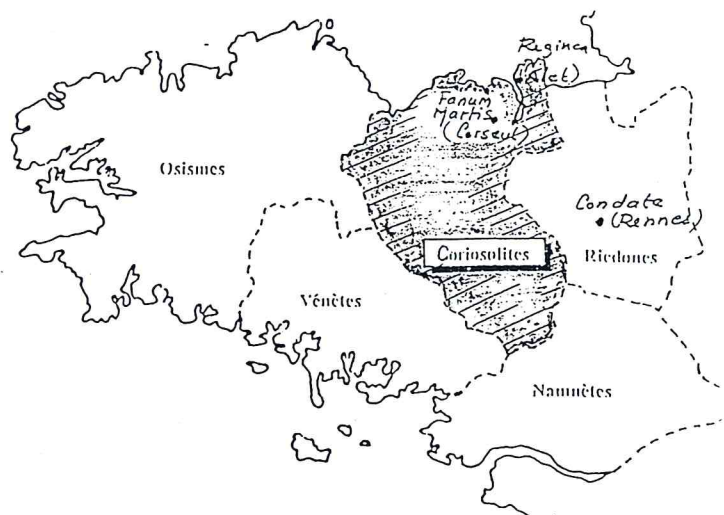
Ce territoire bordé par la mer au Nord, venait se terminer au Sud, en suivant les frontières naturelles que sont la Vilaine, à l'Est, le Gouest et l'Oust, à l'Ouest.

Aujourd'hui, 158 communes des Cotes-d'Armor, 83 de l'Ille-et-Vilaine et 51 du Morbihan, sont comprises dans ce périmètre.

Une synthèse récente (3), sur cette *civitas*, nous apporte des données nouvelles, issues de fouilles archéologiques, de prospections au sol et aériennes, depuis l'époque gauloise jusqu'à la fin de la période gallo-romaine.

La romanisation entraîne vers le début de notre ère, la création de cette structure administrative, calquée très adroitement sur les divisions territoriales pré-romaines.

La *civitas* des Coriosolites, connu successivement deux chef-lieux. Le premier **Fanum Martis**, crée au début de notre ère, est localisé au bourg de Corseul (22). La seconde capitale se situa après la deuxième moitié du IV^e siècle après J.C., sur le promontoire d'**Alet Reginca**, en St-Malo, démontrant la mise en place d'une administration relativement centralisée.



Notes et références

- (1) La Civitas Gallo-Romaine des CORIOSOLITES - 1989 - par L. LANGOUET et M.Y. DAIRE
- (2) Revue "Archéologie en Bretagne" N° 25 - 1980 - Notes de céramologie par Patrick GALLIOU
- (3) Les CORIOSOLITES - Un peuple Armoricaïn - 1987 - par Loïc LANGOUET du CeRAA

3/- Quand les champs avaient un nom

Avant le remembrement de 1969, le parcellaire très morcelé était riche en toponymie, comme l'indique la carte. Il m'est apparu intéressant de contacter Georges Le Cler, auteur de la rubrique "Noms de noms" dans le journal local "Les Informations", pour en connaître les origines.

Voici les hypothèses qu'il a émises dans les éditions des 6, 13 et 20 Février 1991 :

Combray

Saluons à cette occasion un autre **Combray** (Eure-et-Loir) qui a déjà ses lettres de noblesse grâce à l'écrivain Marcel Proust (A la recherche du temps perdu). Il s'agit de la petite ville d'Illiers, officiellement Illiers-Combray depuis 1971. Le **Combray** de notre lecteur, situé au nord du bourg de Saint-Ganton, s'écrivait **Combrac** en 1478, **Combractz** en 1619. La racine du nom semble être "combre", du gaulois Comboros signifiant barrage (pêcherie)-confluent. Cette même racine a formé Combrée en Mayenne, Combret dans l'Aveyron sans parler de Combrailles, Combrand, etc. Un **Combray** est connu dans le Calvados. En revanche, le cas de Combrit dans le Finistère (canton de Pont-Labbé) ne fait pas l'unanimité : certains le rattachent à Combre, d'autres y voient plutôt un hagionyme ou anthroponyme. Ici, à Saint-Ganton, peut-on parler, même au sens figuré, de barrage, de confluent ?

L'orthographe **Combrac** nous aide à mieux saisir l'évolution du nom **Combray**. Ces noms en AC se sont multipliés en Gaule romaine à partir des II^{ème} et III^{èmes} siècles, tant pour les noms de personnes que pour les noms de lieux (surtout les grands domaines agricoles). Au cours des siècles, le suffixe a évolué différemment suivant la langue utilisée dans la région : dans la partie bretonnante, le AC devient OC-EN ou EUC ; dans la zone romane, il se transforme phonétiquement en é/y puis ey/ay comme dans **Combray**. Cette lente évolution linguistique témoigne de la présence d'un ancien peuplement gallo-romain. L'existence autour de **Combray** de noms tels Boissière, Château du Buis, la découverte de vestiges gallo-romains en ces lieux en apportent la preuve indiscutable.

La Baudrairie

Ce toponyme a un rapport avec le travail du cuir. L'étymologie de **baudrairie** remonte à "Baldrei" baudrier, c'est à dire bande, lanière de cuir. On appelait baudroyeurs les ouvriers chargés du traitement des peaux afin de leur donner résistance et souplesse indispensables à un cuir de qualité. Ces baudroyeurs formaient une corporation assujettie à des règlements sévères. Ces ouvriers spécialisés et leurs familles se groupaient dans des quartiers ou des rues bien délimitées ; la rue Baudrairie à Vitré en

a gardé le souvenir. Etablir le rapport, un lien entre ce nom de village de Saint-Ganton et le travail du cuir semble donc logique. Des noms de lieux significatifs tels la Ferrière, la Butte des Forges ... font penser que le village fut autrefois un centre actif de petite industrie. Pourquoi n'y aurait-on pas travaillé le cuir ? L'implantation d'usines et de gros ateliers au fond des campagnes était chose habituelle sous l'Ancien Régime.

Mais il faut, en étymologie, se méfier des évidences qui n'en sont peut-être pas ! Il existe un vieux mot "Baudre" pour boue. On le trouve dans des noms comme baudrière. Faut-il envisager Baudrairie comme un dérivé de baudre/boue et le comprendre par lieu boueux ? Une fois encore, nous voyons qu'une explication définitive ne peut-être donnée qu'après des recherches dans les archives, une étude sur le terrain et un appel à la tradition.

Les Ardillouses

Ce lieu-dit nous ramène à nouveau dans la commune de Saint-Ganton dont la toponymie est particulièrement intéressante. Ce nom **Ardillouses** provient, nous semble-t-il, du vieux français ARDILE lui même dérivé du latin ARGILLA, argile. D'autres noms se réfèrent à cette même origine : les Ardillats-Ardillères-Ardilliers (Saint Jean La Poterie)-Ardilleux ... La similitude du radical ne fait aucun doute, seuls les suffixes diffèrent. Les **Ardillouses** désignent un lieu d'où l'on extrayait l'argile. Cette assertion est corroborée par le fait que nous nous trouvons ici dans un secteur riche en établissements gallo-romains et en anciennes industries locales. Les emplacements de toutes ces demeures romaines ont livré et livrent encore des quantités de tessons de briques et de poterie, témoignant de l'utilisation courante de l'argile, matériau de base.

Tout autour des **Ardillouses**, la toponymie apporte la preuve qu'il régnait ici à cette époque une grande activité : La Ferrière, la Butte des Forges, la Baudrairie, dont nous avons déjà parlé, la Boisserie. La quantité d'argile que nécessitaient les besoins courants de la vie quotidienne des gallo-romains nous étonne aujourd'hui : nous utilisons d'autres matériaux tant pour nos ustensiles ménagers que pour la couverture de nos maisons. Les **Ardillouses** rappellent ainsi l'emplacement des mines et/ou d'ateliers où se fabriquaient des céramiques diverses, des tuiles, des vases destinés aux établissements et villas proches. Il serait intéressant de vérifier l'argument étymologique en apportant des preuves archéologiques : recherche des sources d'argile à proximité, repère des traces d'exploitation, ... Des trous à argile sont peut-être encore visibles ?

PRINTEMPS A SAINT-GANTON

*Au hasard d'une randonnée
Vous découvrirez cet endroit
Et vous aimerez, comme moi,
Ses collines aux crêtes boisées
Où la roche parfois dessine
Comme l'échine
d'un dragon.*

*Pays de lande et de bruyère
Où le blé noir poussait naguère
Et où l'or brille à foison
Sur les genêts et les ajoncs.
Plateau où l'herbe grise roule
Comme la houle
dans le vent !*

*Maisons aux pierres patinées
Plantées au flanc des vallons
Sur les pentes ensoleillées
Dans l'écrin verdoyant des bourgeons.
SAINT-GANTON choque sa pierre
Contre le vert
du Printemps !*

H. BOURHIS



Calendrier des Fêtes Année 1998

Dates	Manifestations	Organismes
7 Février	Concours de Belote	Comités des Fêtes
14 Février	Repas du Foot	Le Football-club
21 Février	Assemblée générale Repas des bénévoles	Comités des Fêtes
A définir	Repas Chasse	As. Chasseurs
21-22 Mars	Représentations Théâtrales	A.P.A.R.
28-29 Mars	Représentations Théâtrales	A.P.A.R.
27 Juin	Bufet de clôture du tournoi	Tennis-club
5 Juillet	Journée détente pêche-palets	Comités des Fêtes
15 Août	Bal populaire	Comités des Fêtes
Automne	Repas Gym	La Dynamique

